



Assemblée générale

Distr. générale
13 novembre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Point 51 de l'ordre du jour

Étude d'ensemble de toute la question des opérations
de maintien de la paix sous tous leurs aspects

Application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Établi en application de la résolution [77/302](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport expose les principaux faits qui ont marqué les activités de maintien de la paix des Nations Unies depuis la parution du rapport précédent ([A/77/573](#)) ainsi que les questions que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix est invité à examiner.

* Le présent rapport a été soumis après la date limite afin que puissent y figurer les informations les plus récentes.



I. Contexte stratégique

A. Perspectives pour le maintien de la paix dans un monde en mutation

1. Depuis plus de 75 ans, les soldats de la paix des Nations Unies œuvrent à la promotion et au maintien de la paix et de la sécurité internationales, souvent dans les situations politiques et sécuritaires les plus complexes et les plus dangereuses du monde. En 2023, plus de 85 000 femmes et hommes originaires de 123 États Membres servant dans des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde entier ont contribué au quotidien à protéger les civils de la violence, à préserver les cessez-le-feu, à rétablir la confiance et à rechercher des solutions pacifiques aux conflits.

2. Dans divers contextes, et souvent dans des conditions très difficiles, les missions ont accompagné les processus politiques, fait progresser les efforts de réconciliation et noué des partenariats avec toute une série d'acteurs dans des domaines tels que la consolidation de la paix, les droits humains, la gouvernance, l'état de droit, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.

3. Les soldats de la paix des Nations Unies continuent d'opérer dans des environnements de plus en plus difficiles. Si, parmi les nouveaux conflits qui apparaissent aujourd'hui, certains sont soit asymétriques soit conventionnels, d'autres, de plus en plus nombreux, sont les deux à la fois. Les conflits aux niveaux local et régional sont en outre exacerbés par les tensions géopolitiques. Ces tensions se retrouvent également au sein du Conseil de sécurité, ce qui vient compliquer le règlement des conflits et la capacité de l'ONU à rechercher des solutions politiques durables. Les groupes armés non étatiques dont les activités ont une dimension transfrontalière et dont beaucoup ont des liens avec la criminalité organisée transnationale et les entités terroristes constituent un facteur supplémentaire de conflits. Les inégalités, les discriminations, les violations des droits humains et les atteintes à ces droits, conjuguées à des institutions étatiques qui n'ont pas les moyens suffisants de lutter contre ces problèmes, sont également des vecteurs d'instabilité et de violence. Par ailleurs, les effets des changements climatiques se font sentir, en particulier dans les pays touchés par des conflits, et d'autres perturbations et une aggravation des conditions environnementales sont à prévoir.

4. Alors que l'environnement dans lequel interviennent les opérations de maintien de la paix des Nations Unies devient de plus en plus difficile, la sûreté et la sécurité des soldats de la paix conservent une importance primordiale. 2022 a été l'année la plus meurtrière pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies depuis la mise en œuvre du plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix en 2018. Si l'on constate jusqu'à présent un nombre moindre de décès dans les opérations de maintien de la paix en 2023 par rapport à la même période en 2022, il n'en demeure pas moins que les engins explosifs et les engins explosifs improvisés constituent une menace croissante pour la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, en particulier dans les missions au Mali, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo. L'évolution rapide des technologies vient encore compliquer la donne sécuritaire. L'intégrité de l'information a été compromise en de nombreux endroits, favorisant ainsi la mésinformation, la désinformation et les discours de haine.

5. Par ailleurs, nombre de missions continuent de mener un large éventail de tâches complexes. Pour relever les nombreux défis auxquels font face les opérations de maintien de la paix, le Secrétaire général a lancé en 2018 l'initiative « Action pour le

maintien de la paix ». Trois ans plus tard, dans le but d'en accélérer la mise en œuvre et de renforcer l'efficacité des missions, il a lancé l'initiative « Action pour le maintien de la paix Plus », qui se concentre sur des priorités clés visant à jouer un rôle d'accélération et à renforcer l'impact des missions, notamment la planification de la mission tenant compte des questions de genre, les transitions, les stratégies politiques, l'établissement de rapports et le renouvellement des mandats.

B. Application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix

6. Le 17 mars 2023, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a adopté un nouveau rapport (A/77/19) conformément à la résolution 76/263 de l'Assemblée générale. Conformément à son mandat, le Comité spécial a entrepris une étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects et formulé plus de 150 recommandations visant à améliorer les activités de maintien de la paix des Nations Unies. Le Secrétariat s'est employé à appliquer ces recommandations depuis lors. Le présent rapport et son additif font le point sur les mesures prises pour chaque recommandation.

7. Les figures ci-dessous présentent la répartition des recommandations par entité destinataire et par domaine thématique de l'initiative « Action pour le maintien de la paix ». Sur l'ensemble des recommandations, 77 sont destinées au Secrétariat, 9 s'adressent aux principaux acteurs du maintien de la paix (pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, autorités hôtes, organisations régionales) et 73 ont un caractère collectif.

Figure I
Recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, par entité destinataire (2023)

(Nombre de recommandations)

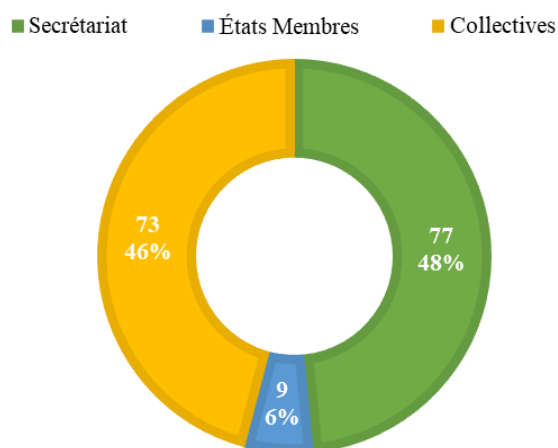
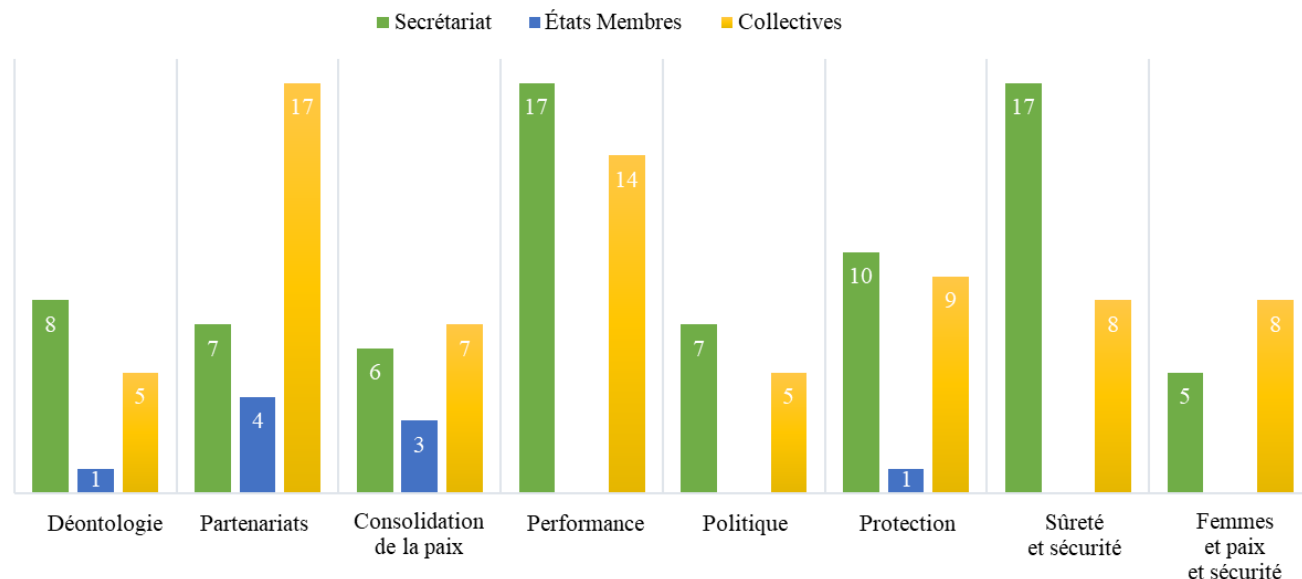


Figure II
**Recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix,
 par domaine thématique (2023)**

(Nombre de recommandations)



II. Action pour le maintien de la paix Plus : vue d'ensemble des priorités

Action pour le maintien de la paix Plus : suivi

8. Au cours de l'année écoulée, le Secrétariat et les partenaires du maintien de la paix ont continué à prendre des mesures pour améliorer l'efficacité et relever les défis conformément à l'initiative « Action pour le maintien de la paix » et à la stratégie de mise en œuvre « Action pour le maintien de la paix Plus ». Le plan « Action pour le maintien de la paix Plus » est axé sur sept priorités systémiques et deux thèmes transversaux, qui doivent avoir un effet multiplicateur sur la performance globale. Ces priorités sont les suivantes : a) rechercher la cohérence collective dans les stratégies politiques ; b) améliorer l'intégration stratégique et opérationnelle des missions afin de parvenir à une ambition commune et de produire un effet décuplé ; c) veiller à ce que les missions disposent des moyens et de l'état d'esprit nécessaires à l'exécution de leur mandat ; d) garantir la responsabilité envers les membres du personnel de maintien de la paix en redoublant d'efforts pour améliorer leur sûreté, leur sécurité et leur bien-être, notamment en obligeant les auteurs d'attaques à leur encontre à en répondre ; e) faire en sorte que tous les membres du personnel de maintien de la paix (civil, militaire, policier et pénitentiaire) soient comptables de leurs actions en matière de performance, de déontologie et de discipline ainsi que d'empreinte écologique des missions ; f) prêter une attention nouvelle aux communications stratégiques afin de promouvoir les réussites, de mieux gérer les attentes et de contribuer à lutter contre la désinformation, la mésinformation et les discours de haine ; g) resserrer la coopération et tisser des liens plus constructifs avec les pays hôtes. La mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et la conduite d'activités visant à innover et à entretenir une culture de maintien de la paix innovant, axé sur les données et fondé sur les technologies sont intégrées dans toutes ces priorités.

9. Grâce au cadre de suivi de l'initiative « Action pour le maintien de la paix Plus », le Département des opérations de paix a pu systématiquement suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces priorités. Trois rapports d'activité ont été communiqués aux États Membres depuis le troisième trimestre 2022. Le dernier rapport, publié en juillet 2023, fait état de plusieurs domaines de progrès. Six des 12 missions (dont toutes les opérations de maintien de la paix multidimensionnelles¹) disposent désormais de stratégies politiques spécifiques. La totalité des missions utilisent désormais les cadres du Système complet de planification et d'évaluation de la performance, tandis que la moitié ont déjà indiqué que l'utilisation de ces cadres s'était traduite par une meilleure intégration. Sept missions sont désormais dotées de mécanismes de renseignement permettant de soutenir leurs capacités de collecte d'informations et plus de 300 membres du personnel ont bénéficié d'une formation spécialisée dans les domaines du génie, du soutien médical et de la sécurité des camps dans le cadre du programme de partenariat triangulaire. Une formation de sensibilisation aux engins explosifs a été mise en place dans les missions et des équipes de neutralisation des explosifs et munitions ont été déployées dans les missions les plus touchées.

10. L'intégration des priorités en matière d'égalité des genres dans les processus clés se poursuit grâce à l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données. Le Département des opérations de paix collabore avec ses homologues sur le terrain et au Siège à l'élaboration d'un cadre d'alerte rapide pour le maintien de la paix, dans le but de tenir compte de la dimension de genre en incluant des mécanismes et des indicateurs pertinents. Des efforts sont actuellement déployés pour que le cours de formation sur l'alerte rapide et les indicateurs critiques tienne compte de la dimension de genre. Il reste toutefois beaucoup à faire. Les soldates de la paix ne représentent que 6,5 % des contingents militaires déployés, un chiffre inférieur à l'objectif de 10 % fixé dans le cadre de la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue.

11. Les missions continuent d'œuvrer au renforcement de la coopération avec les gouvernements hôtes. Toutefois, 174 violations des accords sur le statut des forces ont été constatées dans sept missions entre novembre 2022 et avril 2023. Le renforcement de la communication stratégique, en particulier sur l'incidence des opérations de maintien de la paix, est de plus en plus important, notamment pour prévenir la mésinformation et la désinformation.

III. Impact politique du maintien de la paix

A. Promouvoir des solutions politiques et poursuivre des objectifs politiques complémentaires aux niveaux national et local

12. Les missions de maintien de la paix ont continué à promouvoir et à soutenir des solutions politiques aux conflits aux niveaux national et local. Elles ont contribué à faciliter des espaces propices au dialogue et au règlement pacifique malgré des conditions de plus en plus difficiles.

13. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a poursuivi son dialogue auprès des autorités nationales, provinciales et locales ainsi qu'auprès des populations pour promouvoir les initiatives de paix et la cohésion sociale dans les provinces de l'est de la République démocratique du Congo. La Mission a soutenu l'application du

¹ Y compris la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

programme national de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation. Dans les provinces du Kasai et du Tanganyika, elle a prêté son concours à des initiatives locales de consolidation de la paix et collaboré avec l'équipe de pays des Nations Unies pour mettre en œuvre des projets destinés à percevoir les dividendes de la paix.

14. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a continué d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord politique de 2019 pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, en mettant l'accent sur l'appropriation nationale et en facilitant dans ce but les réunions des mécanismes préfectoraux de mise en œuvre. La Mission a également encouragé les groupes armés à participer de nouveau au processus de paix et à rejoindre le programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de réconciliation. Elle a également favorisé le dialogue politique entre les autorités nationales et l'opposition, notamment dans le cadre de l'adoption de la nouvelle constitution. Afin de tirer pleinement parti du maintien de la paix comme outil politique dans un contexte en évolution, elle a approuvé sa nouvelle stratégie politique pluriannuelle pour la mission en mai 2023.

15. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a appuyé la mise en œuvre de l'accord de paix, sous la houlette de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Au niveau infranational, la Mission a joué un rôle important dans l'atténuation des conflits.

16. La Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), en collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies au Soudan et au Soudan du Sud, a poursuivi ses efforts de consolidation de la paix dans le cadre du programme conjoint pour Abyei, en commençant à fournir des services là où les communautés misseriya et ngok dinka sont toutes les deux présentes. La Force a également aidé les femmes à participer à une conférence de paix locale à Todach en mars 2023 et leurs recommandations ont alimenté l'accord final.

17. Jusqu'à ce que le Conseil de sécurité mette fin à son mandat par la résolution [2690 \(2023\)](#) le 30 juin 2023, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a usé de ses bons offices et fourni une assistance technique à l'appui de la transition politique, en engageant un dialogue avec les acteurs nationaux et locaux sur les questions liées aux élections et en plaidant pour le respect du calendrier de transition². L'adoption et la mise en œuvre de réformes législatives et institutionnelles, la mise en place de l'organe de surveillance des élections et la tenue du référendum constitutionnel de juin 2023 ont été soutenues par la Mission. La MINUSMA a également appuyé l'application de l'Accord politique de 2015 pour la paix et la réconciliation au Mali malgré de nombreuses difficultés, notamment la méfiance croissante entre les signataires.

18. La Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) a contribué aux efforts visant à apaiser les tensions après la reprise des hostilités en 2020, tout en assurant la continuité de ses opérations sur le terrain malgré les difficultés d'accès. La MINURSO a aidé à instaurer un climat

² À la demande du Gouvernement de transition du Mali, le Conseil de sécurité, par sa résolution [2690 \(2023\)](#), a mis fin au mandat de la MINUSMA à compter du 30 juin 2023. Conformément à cette résolution, la Mission a cessé ses opérations. Le Secrétariat et la Mission s'emploient désormais à en transférer les tâches ainsi qu'à en réduire et en retirer le personnel, de façon organisée et en toute sécurité, avec pour objectif que le processus soit achevé le 31 décembre 2023. Toutes les activités de MINUSMA citées en exemple dans le présent rapport ont été menées avant le 30 juin 2023.

propice au processus politique sous la direction de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental.

19. La cessation des hostilités entre Israël et le Liban est largement respectée depuis 2006, les deux parties reconnaissant à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) d'avoir réussi à désamorcer les tensions à maintes reprises grâce à ses activités de liaison et à son mécanisme tripartite. Cependant, dans le contexte de ce qui se passe en Israël et dans l'État de Palestine, on assiste à une multiplication des violations de la cessation des hostilités entre le Liban et Israël depuis le 7 octobre 2023. La FINUL continue d'assurer la liaison avec les deux parties en vue de contenir les tensions.

20. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) s'est associée à des partenaires locaux au Kosovo³ pour promouvoir des initiatives visant à établir la confiance et à améliorer le dialogue entre les communautés et les institutions.

21. Si le processus politique à Chypre a peu progressé depuis 2017, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) a poursuivi ses efforts pour créer des conditions propices aux négociations et à un éventuel règlement, notamment en prévenant les tensions dans la zone tampon et en renforçant le dialogue intercommunautaire.

B. Promouvoir des approches régionales pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits

22. La MONUSCO a apporté un appui politique, technique et opérationnel au processus de Nairobi afin de faciliter le dialogue entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo, les représentants des groupes armés et les populations. L'objectif était notamment de favoriser la participation des femmes au troisième cycle de consultations pour la paix dans l'est du pays dans le cadre d'un processus mené par la Communauté de l'Afrique de l'Est. La Mission a facilité la complémentarité entre le processus de Nairobi et le processus de Luanda et pris des mesures pour créer les conditions nécessaires au précantonnement du Mouvement du 23 mars.

23. La MINUSCA a continué à plaider en faveur d'un dialogue effectif du Gouvernement avec la coalition des principaux groupes rebelles et des groupes armés signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, dans le cadre de la feuille de route conjointe de Luanda. La République centrafricaine et le Soudan du Sud ont signé un accord visant à renforcer la coopération en matière de sécurité des frontières et à faciliter les échanges commerciaux. La Mission a contribué à ce résultat en fournissant une analyse de la situation frontalière entre la République centrafricaine et le Soudan du Sud.

24. La MINUSS a apporté un soutien considérable aux institutions de transition chargées de surveiller la mise en œuvre de l'accord de paix. La Mission a usé de ses bons offices pour exhorter les dirigeants régionaux à utiliser tous les moyens de pression possibles sur les parties au Soudan du Sud pour que le processus de paix reste sur la bonne voie et que les élections se tiennent en décembre 2024.

25. La MINUSMA et les partenaires régionaux, notamment l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ont travaillé en étroite collaboration pour faire avancer la transition politique dans le respect du

³ Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

calendrier convenu entre les autorités de transition et la CEDEAO, ainsi que la mise en œuvre de l'accord de paix.

26. Au Moyen-Orient, l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) a maintenu une liaison régionale avec les cinq parties aux Conventions d'armistice général de 1949. Le déploiement d'observateurs militaires de l'ONUST auprès de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) et de la FINUL pour les aider à mettre en œuvre leurs mandats respectifs a contribué à la stabilité de la région.

C. Renforcer la planification et l'analyse

27. Des stratégies et des plans clairement formulés et séquencés, mis en œuvre, évalués et ajustés de manière cohérente sont essentiels à une prise de décision efficace et à l'exécution des mandats. Les concepts de mission stratégiques définissent une vision à long terme et fixent des objectifs stratégiques pour la mise en œuvre des mandats. Les stratégies politiques précisent la manière dont les missions comptent tirer parti de leurs partenariats et de leurs capacités opérationnelles particulières pour atteindre leurs objectifs. Les plans de mission servent à guider la mise en œuvre par les composantes, les bureaux locaux et les sections des missions des priorités stratégiques, l'allocation des ressources et la planification opérationnelle, à préciser les modalités de coopération et de partenariat, et à éclairer la prise de décision par les hauts dirigeants.

28. Le concept de mission de la MINUSS a été révisé dans le but d'en articuler l'orientation stratégique à la vision stratégique triennale du Conseil de sécurité pour le Soudan du Sud (2021-2024). La Mission a mis à jour sa stratégie politique, définissant ses objectifs politiques généraux à l'appui du processus de paix et tirant parti de son rôle et de ses atouts en matière de bons offices. Le concept de mission de la MINUSS prend en compte la dimension de genre et fait notamment référence à une approche centrée sur les personnes, les droits humains et les questions de genre. La FISNUA a élaboré un concept de mission en décembre 2022 dans le cadre de sa reconfiguration, en intégrant la dimension de genre à ses priorités stratégiques et en en faisant un principe directeur. La Force a continué d'accorder la priorité à l'égalité des genres, notamment en se concentrant sur le recrutement et la fidélisation du personnel féminin et en encourageant la participation des femmes aux structures locales de gestion des conflits. Le Réseau des femmes de la police des Nations Unies, récemment lancé au sein de la FISNUA, offre un espace permettant d'échanger les expériences, de sensibiliser à l'intégration de la dimension de genre dans les opérations de paix et de promouvoir la mise en œuvre du programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité. La MINUSCA a adopté sa nouvelle stratégie politique quinquennale en mai et le plan de mission correspondant en juillet, lesquels prévoient notamment le soutien au renforcement de la participation des femmes au processus de paix et aux processus politiques. La MINUSMA a procédé à un examen interne avant la fin de son mandat.

29. La version révisée de la politique d'évaluation et de planification intégrées (2023) est en cours de mise en œuvre dans les entités et les missions sur le terrain et doit permettre une coopération plus efficace entre les missions et les équipes de pays des Nations Unies dans des contextes intégrés. La politique révisée souligne la nécessité d'optimiser les résultats transformateurs dans les domaines de l'égalité des genres et des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.

30. Le Système complet de planification et d'évaluation de la performance, qui a été progressivement mis en service dans toutes les opérations de maintien de la paix au cours des cinq dernières années, a permis d'aider les hauts responsables des

missions à prendre des décisions fondées sur des données probantes et d'améliorer la communication d'informations au Conseil de sécurité. Vingt-et-un rapports du Secrétaire général et 20 fiches d'information ont été enrichis par les données, les analyses et les infographies issues du Système. La MONUSCO et le Département des opérations de paix utilisent le Système pour assurer le suivi des indicateurs relatifs au plan de transition de la Mission.

D. La voie à suivre

31. Quand tel était leur mandat, les missions de maintien de la paix ont continué à promouvoir les solutions politiques et les processus de paix, souvent en partenariat avec des acteurs régionaux et d'autres partenaires, avec un succès variable d'une mission à l'autre. Dans l'ensemble de ces missions, les violences localisées demeurent une préoccupation. Afin d'obtenir et de mettre en œuvre des solutions politiques durables, les missions devront continuer à effectuer des analyses rigoureuses, prendre en compte les sensibilités et impératifs politiques dans leurs stratégies et élaborer des plans adaptés à l'échelle de chacune d'entre elles pour exécuter leur mandat. Les activités visant à renforcer l'analyse, l'évaluation et la planification tenant compte des questions de genre, ainsi que la cohérence et la coordination au sein des missions, entre les missions et avec les partenaires, se poursuivront.

IV. Les femmes et la paix et la sécurité

A. Assurer une participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus de paix

32. Tous les services des Nations Unies consacrés au maintien de la paix restent déterminés à assurer la participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus de paix, un impératif politique pour pouvoir parvenir à une paix durable. Le rôle des femmes dans les transitions politiques et les processus de stabilisation a été renforcé grâce aux contributions des missions en partenariat avec les organisations de femmes et les gouvernements hôtes, à la mobilisation des dirigeants, à la sensibilisation et à l'appui technique.

33. Si des progrès ont été accomplis pour accroître la participation des femmes aux principaux processus et mécanismes de paix soutenus par les opérations de paix, des efforts globaux sont nécessaires pour pérenniser et consolider les acquis. À Abyei, l'action soutenue de la FISNUA a contribué à ce que les femmes représentent 25 % des comités de protection de la population locale et à ce que les considérations relatives à la violence fondée sur le genre soient intégrées à leurs travaux. En République démocratique du Congo, 40 % des participants au troisième cycle de consultations du processus de Nairobi étaient des femmes. L'appui apporté par la MONUSCO aux femmes pour que celles-ci fassent partie de la délégation représentant la société civile et les populations de l'est y a contribué. Les activités de sensibilisation et de formation de la Mission à l'intention des médiatrices et des réseaux d'ambassadrices de la paix ont contribué à ce que les femmes représentent 25 % des initiatives locales de règlement des conflits. En République centrafricaine, grâce au soutien technique de la MINUSCA et aux partenariats noués avec les réseaux de femmes, la représentation des femmes au sein des comités locaux pour la paix et la réconciliation a atteint le taux de 35 % prévu dans la loi sur les quotas nationaux. Toutefois, la représentation féminine a diminué au sein des mécanismes d'alerte rapide, en partie à cause de la fermeture des bases opérationnelles temporaires, qui a

réduit le soutien apporté par la Mission à certains mécanismes. Au Soudan du Sud, la MINUSS a soutenu la représentation des femmes dans les comités liés à la sécurité.

34. Les hauts responsables ont mené un dialogue avec les dirigeantes de la société civile et des initiatives de communication stratégique ont été mises en œuvre pour amplifier la voix des femmes et les progrès réalisés dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. En République centrafricaine, la MINUSCA a engagé un dialogue avec les femmes politiques et appelé l'Assemblée nationale à réformer la loi électorale en tenant compte de la dimension de genre. La première Conférence internationale sur le leadership transformationnel des femmes, organisée par la MINUSS en collaboration avec le Gouvernement du Soudan du Sud, a débouché sur un appel pour que le Gouvernement respecte le quota de représentation féminine de 35 %. À Chypre, l'UNFICYP a aidé le Comité technique de l'égalité des genres à organiser un séminaire sur la participation des femmes aux pourparlers sur Chypre, ce qui a permis au Comité d'entretenir un dialogue plus régulier avec la société civile.

B. Prendre en compte les questions de genre dans les activités d'analyse, de planification, de mise en œuvre et de communication de l'information

35. Les missions ont progressé dans la prise en compte de la dimension de genre dans leur travail. Huit missions ont suivi les progrès et les défis concernant les femmes et la paix et la sécurité afin de renforcer la responsabilité et d'éclairer l'analyse et la communication de l'information. Onze des 12 plans de mission ou cadres du Système complet de planification et d'évaluation de la performance ont pris en compte les questions de genre. La MONUSCO a tenu compte des questions de genre dans le plan commun de transition, notamment en ce qui concerne les élections. La police de la FISNUA a contribué à l'intégration des considérations relatives à la violence fondée sur le genre dans les comités de protection de la population locale. L'analyse des considérations relatives au genre dans les rapports du Secrétaire général a montré qu'il y avait une cohérence dans la communication de l'information, en particulier en ce qui concerne les données ventilées par sexe. Toutefois, par rapport aux années précédentes, le nombre de rapports comportant des sections consacrées au genre et aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité a diminué. Par conséquent, des efforts visant à compléter les données ventilées par sexe par une analyse des questions de genre plus complète sont nécessaires pour rendre compte de l'incidence des processus tenant compte des questions de genre.

36. Les conseillères et conseillers pour les questions de genre et le personnel des composantes civiles, policières, pénitentiaires et militaires ont joué un rôle essentiel dans cette intégration. Plusieurs missions ont révisé leurs plans d'action ou stratégies relatifs aux questions de genre et aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité⁴. Le Département des opérations de paix a également soutenu la révision des normes intégrées sur les femmes, le genre et le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Le personnel a bénéficié d'une communauté de pratique sur les femmes et la paix et la sécurité, établie comme un espace de partage d'information, d'orientation et d'apprentissage.

⁴ FINUL, MINUK, MINUSCA et MINUSMA

C. Assurer la parité des genres au sein du personnel des Nations Unies

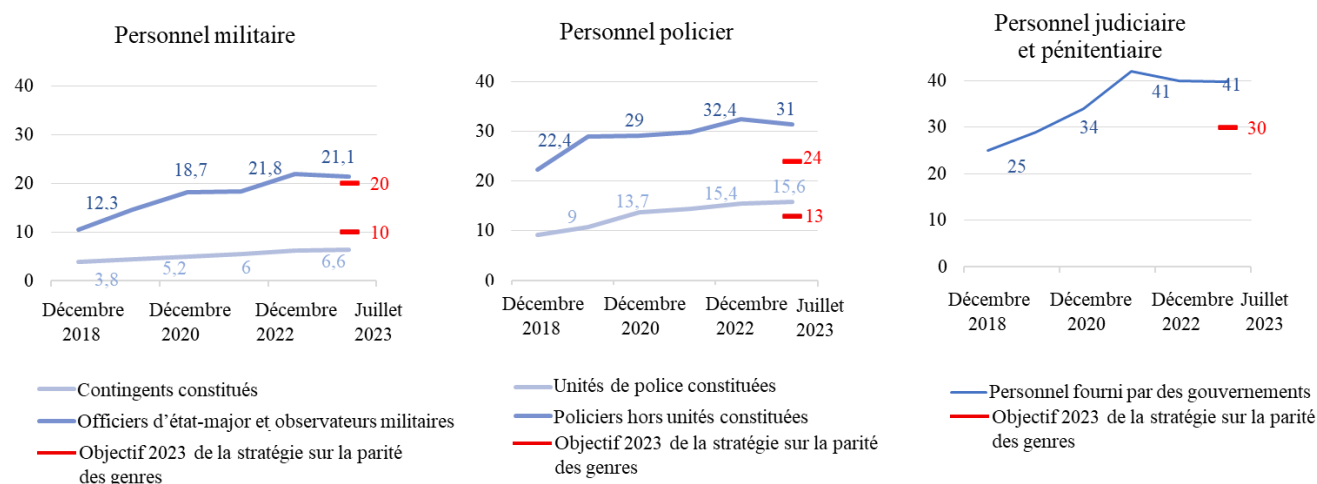
37. Grâce à des efforts conjoints avec les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, le Département des opérations de paix continue de respecter les objectifs fixés dans la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue, à l'exception des contingents. Les augmentations les plus notables concernent le personnel en tenue hors contingents, où la proportion d'officières d'état-major et d'observatrices militaires est passée de 10 % en 2018 à 21,5 % en avril 2023. Le soutien continu des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police est nécessaire pour pérenniser les progrès réalisés et atteindre les objectifs de parité pour les contingents.

38. En septembre 2023, la part des femmes en poste dans les missions de maintien de la paix, les missions politiques spéciales et les missions d'appui s'élevait à 39 %. La part des femmes occupant des postes de direction dans les opérations de maintien de la paix est de 29 %. Deux des principales missions – la MINUSCA et la MONUSCO – sont dirigées par des femmes.

39. Le Secrétariat reste déterminé à mettre en œuvre des initiatives de recrutement, de formation et de sensibilisation en faveur de la parité des genres dans les composantes civiles et en tenue des missions. Les missions ont donné la priorité à la création d'environnements favorables en améliorant les conditions de travail et de vie et en renforçant les mécanismes de soutien et de retour d'information pour les femmes déployées, tels que les réseaux de femmes. Au niveau de la direction, des campagnes de sensibilisation se sont concentrées sur la recherche de candidates et la prise en compte des considérations de genre a été intégrée à toutes les procédures de sélection afin d'attirer, d'accompagner et de fidéliser les talents féminins. Un accent a été mis sur les formations et les conseils en matière d'encadrement qui tiennent compte des questions de genre, notamment au moyen de lignes directrices révisées sur la prise en compte des questions de genre dans le travail de la composante militaire. Les activités de soutien en matière d'encadrement comprennent des initiatives visant à soutenir les membres du personnel d'encadrement féminin grâce à des partenariats entre pairs et à des activités de mise en réseau.

Figure III
Représentation des femmes en tenue dans les opérations de paix depuis le lancement de la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue

(En pourcentage)



40. Les équipes composées à égalité de femmes et d'hommes ont joué un rôle essentiel dans l'exécution des mandats des opérations de maintien de la paix. Ces équipes facilitent sensiblement l'instauration de la confiance avec les populations locales, améliorent le rayon d'action et la sécurité de la mission, ainsi que la prestation de services, et encouragent la constitution d'institutions de sécurité diversifiées et représentatives dans le pays hôte. Au niveau des compagnies ou des bataillons, les unités doivent comprendre au moins une équipe ou une section de liaison, composée d'au moins 50 % de femmes. La mixité des unités de police constituées est également encouragée. En République démocratique du Congo, les équipes de liaison ont amélioré l'analyse des situations et l'atténuation des menaces en intégrant les questions de genre dans la conduite des patrouilles de longue durée dans les zones reculées. À la FISNUA, la lauréate du prix Défense de l'égalité des genres 2022 a noué des échanges avec des responsables locaux, des groupes de femmes et des jeunes pendant des patrouilles, permettant de mieux cerner les besoins locaux en matière de sécurité et de prévenir les hostilités. En République centrafricaine, la première équipe d'intervention rapide composée exclusivement de femmes a été mise en place dans l'administration pénitentiaire du pays avec le soutien des agentes pénitentiaires de la MINUSCA.

41. Le Secrétariat reste également déterminé à recruter et à fidéliser activement un plus grand nombre de femmes au sein du personnel civil de maintien de la paix, notamment par le moyen de mesures temporaires spéciales et d'initiatives visant à créer un environnement propice au recrutement de talents. On peut notamment citer la filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction ainsi que le Vivier mondial de talents des Nations Unies, lequel a été amélioré en 2023 pour mieux cibler les segments de talents clés tels que les administratrices recrutés sur le plan national. D'autres initiatives d'autonomisation ont été menées à l'intention de l'ensemble du personnel, notamment l'élaboration en 2023 d'une version révisée de la politique parentale. La filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction offre un soutien personnalisé en matière de recrutement et des possibilités de formation et de perfectionnement à un groupe géographiquement diversifié de plus de 300 dirigeantes intéressées par une carrière dans des postes civils de haut niveau dans les opérations de paix. Depuis 2014, 68 femmes issues de la filière ont été nommées à des postes allant de la classe P-5 au rang de secrétaire générale adjointe, ces affectations étant en majorité concentrées dans les opérations de paix des Nations Unies ou les bureaux sur le terrain.

D. La voie à suivre

42. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies continueront à promouvoir la participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus de paix et aux activités de maintien de la paix. Elles approfondiront leurs partenariats avec les organisations de femmes, mèneront des campagnes de sensibilisation sur le plan politique, apporteront un appui technique et utiliseront des analyses de genre fondées sur des données pour éclairer la décision et la planification. Toutefois, les efforts continus des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police sont indispensables pour mettre en place des politiques nationales, des stratégies et des pratiques de recrutement et de fidélisation, ainsi que des initiatives de formation et de développement de carrière qui tiennent compte de la dimension de genre, en vue d'accroître le déploiement de femmes à tous les rôles et à tous les niveaux dans les opérations de maintien de la paix.

V. Protection

A. Vue d'ensemble

43. Aider les États hôtes à assumer leurs responsabilités en matière de protection des civils, de promotion et de protection des droits humains, de protection des enfants touchés par les conflits armés et de prévention des violences sexuelles liées aux conflits reste une priorité importante pour le maintien de la paix. Malgré les difficultés, les opérations de maintien de la paix ont pris des mesures pour adapter et renforcer les efforts visant à mettre en œuvre les mandats de protection dans le cadre d'une approche à l'échelle de la mission. Le Département des opérations de paix, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et autres services chargés de la protection ont appuyé le mandat de protection des missions au moyen de diverses initiatives, notamment le déploiement de l'outil d'analyse et de gestion prévisionnelle des conflits locaux. Une série de formations et d'exercices sur le terrain ont été organisés pour le personnel de la MONUSCO, et il est prévu d'en mener d'autres dans d'autres missions.

44. La politique de protection des civils dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et les lignes directrices en matière de protection des civils applicables aux composantes militaires des missions de maintien de la paix des Nations Unies ont été mises à jour. La nouvelle politique relative aux assistants chargés de la liaison avec la population locale est également en cours d'élaboration et devrait être finalisée prochainement.

B. Protéger par le dialogue et la collaboration

45. Les missions ont mis à profit le dialogue et les contacts en utilisant des données vérifiées sur les droits humains pour soutenir les efforts de protection des civils. En République démocratique du Congo, la MONUSCO est intervenue auprès du Gouvernement et des forces nationales de sécurité et de défense en vue de faire adopter une loi sur les réparations pour les personnes ayant survécu à des violences sexuelles liées au conflit en décembre 2022, ce qui constitue un résultat essentiel pour la mise en œuvre du communiqué conjoint sur la prévention et l'élimination des violences sexuelles liées au conflit ainsi que de l'additif s'y rapportant. En outre, pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action visant à prévenir le recrutement d'enfants, la Mission a procédé à la vérification de l'âge de 28 367 nouvelles recrues des forces de sécurité de l'État et a identifié et séparé 799 enfants avant leur enrôlement. Grâce à son action auprès des groupes armés, elle a contribué à la libération de 233 enfants (dont 43 filles) détenus par des groupes armés non étatiques et facilité la signature d'un accord visant à mettre fin au recrutement d'enfants par le commandant d'un groupe armé.

46. Pour soutenir les initiatives locales visant à atténuer les violences communautaires, à instaurer la confiance et à améliorer la protection des civils, la MINUSS et ses partenaires ont organisé des dialogues intracommunautaires entre mars et juin 2023 à l'intention des dirigeants des Lou Nuer, Gawaar Nuer, Murle et Dinka de la région de Jongleï. Des accords de paix locaux, un protocole d'accord, plusieurs résolutions et un communiqué des groupes communautaires ont ainsi été signés. En outre, grâce à l'action de plaidoyer de la Mission, 46 enfants (44 garçons et 2 filles) associés à des groupes armés et à des forces armées ont pu être libérés. À Abyei, la FISNUA a mis au point de courtes pièces de théâtre et des bandes dessinées pour faire participer les enfants et les éduquer aux risques liés aux engins explosifs, et la police des Nations Unies a travaillé avec les comités de protection de

la population locale et avec les comités de protection mixtes pour sensibiliser au renforcement de la sécurité des femmes et des enfants.

47. Face au nombre élevé de violations des droits humains à Bakouma et Bangassou, la MINUSCA a procédé à une analyse des risques en matière d'alerte rapide qui lui a permis de renforcer son action auprès des forces de défense nationales dans la région. Les missions ont formé les forces de défense qui en ont fait la demande au droit international des droits humains et au droit international humanitaire. À Bamako, la MINUSMA a organisé une réunion de deux jours rassemblant 50 imams de toutes les régions. Par suite, le Haut Conseil islamique a adopté une fatwa sur la prévention et la répression des violences sexuelles liées au conflit dans l'objectif de renforcer l'appui des communautés aux personnes ayant survécu à de telles violences et de mettre fin à la stigmatisation.

C. Assurer la protection physique

48. La protection physique a été privilégiée dans les missions où le risque d'attaques contre les civils est présent. En juillet 2023, les soldats de la paix de la MONUSCO de la base opérationnelle temporaire de Fataki à Jitso (province de l'Ituri) ont empêché une embuscade tendue à des civils par ce qui serait des membres d'une milice. En août 2023, à Drodro (province de l'Ituri), la MONUSCO a déjoué une attaque lancée par une milice contre un hôpital situé près d'un camp de déplacés. Les missions ont également mis en place des programmes de protection individuelle pour les journalistes et les défenseures et défenseurs des droits humains. À quatre reprises entre septembre 2022 et juin 2023, à Kitshanga (Nord-Kivu), la Mission a transporté par voie aérienne et évacué des journalistes ainsi que des défenseures et défenseurs des droits humains vers des zones plus sûres, après la prise de contrôle de la ville par des éléments de groupes armés.

49. En mai 2023, après que des centaines d'éléments ont attaqué Mboki (préfecture du Haut-Mbomou), la MINUSCA a échangé des tirs avec des miliciens pour rétablir l'accès et la protection. La Mission a également assuré la protection physique de plus de 400 civils regroupés dans une mosquée. À Obo (préfecture du Haut-Mbomou), elle a établi une base opérationnelle temporaire pour assurer une présence protectrice, à la suite d'une alerte rapide sur les risques de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits visant la communauté musulmane par des éléments de groupes armés. En outre, la Mission s'est employée à renforcer la liaison avec les populations locales, au moyen notamment d'activités de police de proximité et de protection tenant compte de la dimension de genre. Entre janvier et juin 2023, 33 899 patrouilles de liaison ont été effectuées, dont 1 282 par des équipes féminines et 14 738 par des équipes mixtes.

50. Selon les statistiques de la base de données Armed Conflict Location and Event Data Project, les violences explosives ont touché plus de 12 000 personnes dans le monde. Au Mali, entre janvier et juin 2023, les civils ont représenté 39 % de l'ensemble des victimes, un chiffre qui correspond au taux mondial. Les efforts visant à atténuer les menaces liées aux engins explosifs se sont poursuivis. À Abyei, les contingents de la FISNUA ont reçu du matériel spécialisé qui a renforcé leur capacité à se projeter dans les zones reculées et à faire face aux menaces liées aux engins explosifs.

D. Créer un environnement protecteur

51. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont soutenu la capacité des États hôtes à protéger les civils, notamment en veillant à ce que les auteurs de

crimes liés au conflit à répondre de leurs actes. La MINUSS a organisé des ateliers à l'intention des officiers de justice militaire afin de renforcer la capacité de la Direction de la justice militaire à enquêter sur les crimes de violence sexuelle liés au conflit et à en poursuivre les auteurs, soutenant ainsi la mise en œuvre du plan d'action des forces armées sur la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits. La Mission a également aidé les forces de défense nationale à déployer des cours martiales pour juger en chambre foraine les auteurs d'atrocités contre les civils, y compris les auteurs de violences sexuelles liées au conflit. La Mission a soutenu la mise à disposition d'un avocat pour les victimes, en plus d'assurer une protection individuelle et d'appuyer les services d'aide aux victimes et aux témoins fournis par les organisations locales de la société civile. La police des Nations Unies a continué à soutenir les efforts visant à maintenir l'ordre public et à protéger les civils, en particulier les femmes et les enfants, à l'intérieur et à l'extérieur des camps de déplacés, notamment en renforçant les contacts avec les populations locales pour désamorcer les tensions intercommunautaires et en travaillant à instaurer la confiance.

52. En mai 2023, un chef du groupe armé Raïa Mutomboki a été condamné pour crimes contre l'humanité (grossesse forcée, meurtre, viol, pillage et torture) par un tribunal militaire siégeant en audience foraine avec le concours de la MONUSCO et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), une première pour une juridiction nationale en République démocratique du Congo. Depuis 2022, la MONUSCO a aidé les autorités à organiser neuf audiences foraines pour juger des affaires de violences sexuelles liées au conflit, qui ont débouché sur une cinquantaine de condamnations pour violences sexuelles.

53. L'équipe spéciale de pays (surveillance et information) de la MINUSCA et le Ministère de l'éducation ont créé un centre de formation professionnelle destiné aux enfants à Bambari afin d'éviter que les enfants ne deviennent victimes de violations graves. La Mission a également soutenu l'élaboration, le lancement et l'application du manuel de classification des détenus afin de renforcer les capacités du système pénitentiaire en matière d'évaluation des risques et de gestion des détenus. La MINUSMA a mené des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités pour rendre opérationnelle une zone de sécurité renforcée pour les détenus à haut risque dans la prison de Dioïla (région de Koulikoro) et a également soutenu des interventions ciblées pour prévenir la radicalisation en prison et après la sortie.

E. La voie à suivre

54. La mise en œuvre des mandats de protection est une responsabilité collective. Tant les États Membres que le Secrétariat devraient continuer à renforcer leurs actions de plaidoyer pour favoriser la responsabilité et encourager les gouvernements hôtes à s'acquitter de la responsabilité première qui est la leur de protéger les civils et à accorder aux missions de maintien de la paix des Nations Unies l'accès libre, plein et sûr qui leur est nécessaire pour mener à bien les activités de protection prévues par leur mandat. Il est essentiel que les missions de maintien de la paix soient dotées des moyens nécessaires et pourvus de mandats solides pour mener à bien des activités dans le domaine des droits humains et de la protection, ainsi que pour soutenir des mécanismes spécialisés de protection et des mécanismes de surveillance, d'enquête et d'information concernant les droits humains. En outre, alors que la protection de milliers de personnes dépend des opérations de maintien de la paix, compte tenu des limites auxquelles les soldats de la paix font face, notamment le décalage entre la taille du territoire et de la population à protéger et le nombre de personnes déployées, il est essentiel de renforcer la capacité des États hôtes à assumer leur responsabilité en matière de protection des civils.

VI. Sûreté et sécurité

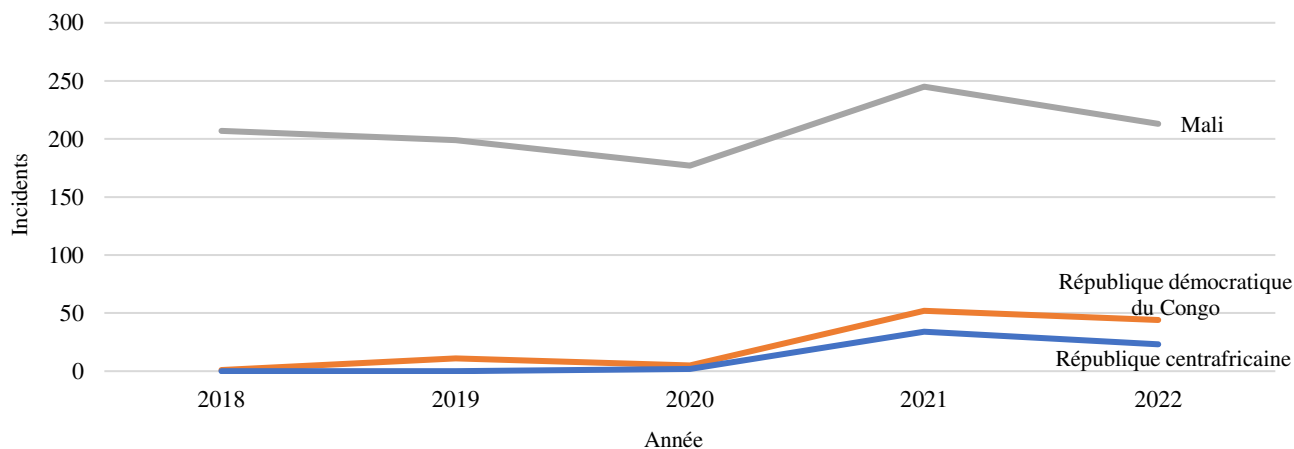
A. Sécurité du personnel de maintien de la paix et tendances en matière de sécurité

55. Alors que l'environnement dans lequel opèrent les soldats de la paix des Nations Unies devient de plus en plus difficile, la sûreté et la sécurité des forces de maintien de la paix restent une préoccupation majeure. En 2022 a été enregistré le plus grand nombre de décès de Casques bleus dus à des actes de malveillance depuis la mise en œuvre du plan d'action visant à améliorer la sécurité des Casques bleus en 2018 (32 décès de membres du personnel en tenue). En 2023, le nombre de décès est en baisse par rapport aux trois premiers trimestres de 2022 (7 décès en 2023, contre 22 décès en 2022).

56. Si le nombre de décès dus à des actes de malveillance diminue depuis 2022, il reste que les engins explosifs et les engins explosifs improvisés constituent une menace croissante, en particulier pour la MINUSCA, la MINUSMA et la MONUSCO. Le changement de tactique opéré par certains acteurs armés pour cibler les civils et le contournement par les terroristes des contre-mesures électroniques de protection sont particulièrement préoccupants. L'utilisation d'engins explosifs improvisés par des groupes armés non étatiques est en augmentation dans de nombreuses missions. Cette tendance reste persistante et transnationale, comme en témoigne le transfert d'un continent à l'autre de connaissances et de matériaux pour la fabrication d'engins explosifs improvisés. L'évolution de ces tactiques continue de mettre à l'épreuve la capacité de l'ONU à les contrer efficacement.

Figure IV
Incidents liés à des engins explosifs recensés

(Nombre d'incidents)



57. La clôture imminente de la MINUSMA a rendu l'environnement politique et sécuritaire de plus en plus instable et accru de ce fait la vulnérabilité aux attaques des soldats de la paix. Dans la continuité des années précédentes, la Mission reste l'opération la plus périlleuse (70 % des décès en 2023).

B. Sécurité et santé au travail du personnel de maintien de la paix

58. Les problèmes de sécurité et de santé au travail demeurent une des principales causes de décès, de maladies (y compris les problèmes de santé mentale) et de

blesures parmi le personnel de maintien de la paix des Nations Unies. Les causes en sont très diverses, notamment l'austérité des conditions de vie et les risques liés, par exemple, à la sécurité routière, à la sécurité des armes, à l'utilisation de machines et d'équipements, ainsi qu'à l'exposition à des toxines et à des maladies infectieuses. Le Département de l'appui opérationnel a mis au point une série de mécanismes de signalement des incidents afin de recueillir des données sur les accidents professionnels dans le but d'améliorer la capacité des missions en matière de sécurité au travail. Ces mécanismes permettent d'analyser et d'élaborer des mesures d'atténuation, telles que la mise en œuvre d'un cours de sécurité sur le terrain et l'élaboration d'orientations pour les comités de santé et d'hygiène au travail, tant dans les missions que dans les équipes de pays. Un renforcement des capacités supplémentaire s'impose pour recueillir des données précises sur les causes et les coûts de la sécurité des soldats de la paix. Le soutien des États Membres est nécessaire, en particulier pour accroître la présence dans les missions de responsables de la sécurité qualifiés issus des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police.

C. Plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix

59. Dans le cadre du plan d'action, le Secrétariat a continué à renforcer les mécanismes visant à recueillir et à appliquer les enseignements tirés des incidents de sécurité passés, dans le but de s'appuyer sur des approches efficaces, de combler les lacunes dans les efforts de formation, d'orientation et de préparation au sein des missions, et d'améliorer en permanence les réponses sur le terrain. Le Secrétariat a continué à diffuser les enseignements tirés des missions, à ajuster les cadres normatifs, à affiner les méthodes de formation et à améliorer l'état de préparation des militaires et du personnel de police. Le Secrétariat demeure déterminé à aider les missions à renforcer la défense des bases et à améliorer les capacités de gestion des crises.

60. Plus précisément, une politique de défense intégrée des bases, adoptée le 31 décembre 2022, est actuellement mise en œuvre dans les missions. En juin 2022, dans sa résolution [76/274](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de procéder à un examen approfondi des normes d'hébergement et de l'utilisation des bases opérationnelles temporaires dans les missions sur le terrain en vue d'améliorer les conditions dans les bases opérationnelles temporaires en place pendant une durée supérieure à 30 jours. Un groupe de travail chargé de cette question, créé en novembre 2022, met actuellement la dernière main à son rapport et aux lignes directrices sur la gestion des bases opérationnelles temporaires. Au cours de la période considérée, des exercices de simulation d'évacuation sanitaire primaire ont également été menés à la MINUSMA et à la MINUSS.

61. Le cinquième atelier de mise en œuvre du plan d'action, qui s'est tenu en avril 2023, a réuni les équipes d'appui à la mise en œuvre du Siège et leurs homologues des missions à plus haut risque (FINUL, FISNUA, MINUSCA, MINUSMA, MINUSS et MONUSCO). Le Secrétariat travaille à appliquer les recommandations issues de l'atelier 2023 et renforce sa capacité à recueillir et à diffuser les enseignements tirés s'agissant des nouvelles menaces, du renseignement dans les missions de maintien de la paix, de la mésinformation et de la désinformation, des bases opérationnelles temporaires et des capacités en matière d'évacuation sanitaire primaire.

D. Examen stratégique indépendant sur les engins explosifs improvisés

62. Des progrès significatifs ont été accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen stratégique indépendant sur les réponses mises en œuvre par les opérations de maintien de la paix des Nations Unies face aux engins explosifs improvisés (S/2021/1042), notamment grâce au renforcement des mesures de réponse et d'atténuation dans les trois missions les plus touchées (MINUSCA, MINUSMA et MONUSCO), à l'exigence que les contingents soient mieux formés et équipés pour faire face aux menaces, au renforcement des capacités de renseignement en matière de maintien de la paix, en particulier par l'amélioration des capacités d'analyse scientifique et technique, et au renforcement des capacités nationales de lutte contre les engins explosifs improvisés.

63. Pour donner suite aux recommandations issues de l'examen stratégique indépendant, le Département des opérations de paix a révisé 10 états des besoins par unité pour les unités déployées dans les trois missions. Des experts techniques ont été déployés dans le cadre de cinq visites préalables au déploiement et à la relève pour recenser les difficultés et améliorer les capacités des contingents. Dans le cadre de ses programmes sur le terrain, le Service de la lutte antimines a continué à fournir une formation et un encadrement aux unités de maintien de la paix, à la fois en mission et avant le déploiement, tandis que son équipe itinérante de formation a collaboré avec les centres nationaux et régionaux de formation pour veiller à ce que leurs efforts soient harmonisés avec les besoins des missions.

64. Le Département des opérations de paix a dirigé un groupe de travail composé de représentants du Siège et des États Membres chargé d'élaborer une stratégie de lutte contre les engins explosifs improvisés pour les opérations de maintien de la paix, qui donne des orientations permettant d'apporter une réponse cohérente et globale afin d'atténuer les menaces croissantes que représentent les engins explosifs improvisés. Le Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents a révisé le Manuel des règles et procédures régissant les remboursements et le contrôle relatifs au matériel appartenant aux forces militaires ou de police des pays qui participent aux opérations de maintien de la paix en tenant compte des recommandations issues de l'examen stratégique indépendant. Des progrès ont également été réalisés dans le renforcement des capacités d'analyse technique et scientifique au niveau des missions à la MINUSCA et à la MONUSCO. Le Bureau des affaires militaires travaille actuellement avec les missions et les États Membres en vue de déployer des officiers d'état-major formés à la lutte contre les engins explosifs improvisés dans les états-majors de secteur et au quartier général de la force.

E. Traduction en justice des auteurs d'actes criminels visant le personnel de maintien de la paix

65. Des progrès ont été réalisés depuis 2019 pour traduire en justice les auteurs de crimes commis contre des soldats de la paix au Mali, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo. Au cours de la période considérée, 133 affaires ayant donné lieu à des mesures d'enquête confirmées ont été enregistrées. Six personnes ont été condamnées : cinq en République centrafricaine et une au Mali. Aucune n'a été acquittée. La MINUSCA, la MINUSMA et la MONUSCO ont continué de mener des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités pour aider leurs pays hôtes respectifs à appliquer la résolution 2589 (2021) du Conseil de sécurité sur le renforcement de la répression de crimes commis contre les soldats de la paix.

F. Perception de la situation

66. Le Secrétariat continue de donner aux missions les moyens technologiques d'améliorer la collecte, l'analyse et la visualisation en temps voulu des données sur les menaces contre les civils et les soldats de la paix, dans le cadre de la stratégie de transformation numérique du maintien de la paix de l'ONU. Le système géospatial d'appréciation de la situation (SAGE) – qui sert à collecter et à analyser les incidents, les événements et les activités – fait désormais partie de la vaste plateforme d'appréciation de la situation Unite Aware, outil utilisé dans le cadre du programme d'amélioration de l'appréciation de la situation qui a été lancé à l'UNFICYP en 2022 et à la MINUSCA en 2023.

G. Renseignement dans les opérations de maintien de la paix

67. Le Département des opérations de paix a travaillé avec les missions, les États Membres et les départements du Secrétariat de l'ONU pour améliorer le renseignement dans les opérations de maintien de la paix. En complément des neuf documents d'orientation existants, le Département a publié le Manuel à l'usage des unités militaires de renseignement, de surveillance et de reconnaissance prenant part à des missions de maintien de la paix des Nations Unies et mis au point les lignes directrices sur le renseignement géospatial au service du maintien de la paix. Parallèlement, un plan d'action visant à renforcer les capacités de la MINUSCA en matière de renseignement, d'alerte précoce et d'intervention rapide est en cours de mise en œuvre. Dans un premier temps, deux cours de formation, sur les principes fondamentaux du renseignement dans les opérations de maintien de la paix et sur l'élaboration de scénarios, ont été dispensés à la MINUSCA. Le Département a également lancé une école du renseignement dans les opérations de maintien de la paix au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), renforçant ainsi ses efforts de formation en matière de renseignement dans les opérations de maintien de la paix. Cette école, qui a vocation à constituer un pôle de formation en matière de renseignement dans les missions de maintien de la paix, devrait être appelée à former jusqu'à 300 personnes par an.

H. Communication stratégique, mésinformation et désinformation

68. Une nouvelle politique de communication stratégique globale pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies a été mise au point. Les missions sont soutenues dans l'élaboration de stratégies globales de communication qui prévoient les grandes étapes et les risques clés et permettent une communication proactive au moyen de récits convaincants et rigoureux sur toutes les plateformes, y compris les médias traditionnels, la sensibilisation en personne, la Radio des Nations Unies et les interactions numériques. Il est essentiel de fonder ces stratégies sur une compréhension des besoins des populations locales et sur la façon dont les missions sont généralement perçues, à l'aide d'enquêtes de perception et d'analyses des médias numériques et traditionnels, ainsi que des discours qui relèvent de la mésinformation ou de la désinformation. Il est également crucial d'évaluer l'incidence des activités de communication et leur contribution aux résultats de la mission. Cette année, une campagne de communication a été lancée au niveau mondial pour aider à prévenir la mésinformation et la désinformation en améliorant la compréhension par le public des rôles, responsabilités et capacités des missions et en mettant en évidence leur impact. À la demande du Conseil de sécurité, un examen stratégique de la communication stratégique dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies a été présenté en avril 2023 (S/2023/282). Cet examen a permis de

recenser les domaines dans lesquels des progrès supplémentaires sont nécessaires, notamment de nouveaux programmes de formation pour les chefs de mission et les responsables de la communication en tenue, un déploiement accru de personnel en tenue disposant du savoir-faire et de l'expérience nécessaires en matière de communication stratégique, l'utilisation des outils d'analyse numérique et le maintien d'une présence sur les plateformes numériques.

69. La diffusion de récits préjudiciables et la manipulation de l'information ont alimenté l'hostilité envers les soldats de la paix et leurs missions, ce qui a parfois mis directement en péril la sécurité du personnel. La lutte contre les phénomènes néfastes que sont la mésinformation et la désinformation est une priorité pour le Département des opérations de paix. En coordination avec d'autres entités des Nations Unies, le Département s'attaque au problème de la désinformation, de la mésinformation et des discours de haine. La mise en place d'un système permettant de suivre et d'analyser la mésinformation et la désinformation et d'y faire face, notamment par des mesures préventives et proactives, fait l'objet d'un axe de travail spécifique. Les missions bénéficient d'orientations, de formations et d'outils dans le cadre d'une initiative pluriannuelle visant à approfondir les politiques et les pratiques dans ce domaine. Un certain nombre de missions ont renforcé leurs capacités dans ce domaine et ont commencé à surveiller l'apparition des discours préjudiciables et à en rendre compte, ce qui permet une alerte précoce et une intervention rapide. La FINUL, la MINUSCA, la MINUSMA et la MONUSCO ont mis en place des mécanismes intégrés pour permettre une analyse et une réponse rapides. Ainsi, à la FINUL par exemple, les communiqués de presse sont publiés de façon anticipée à l'approche de moments à haut risque, le Chef de la Force a des échanges avec les principaux acteurs politiques et sécuritaires ainsi qu'avec les médias, et une campagne de communication visuelle a été lancée pour expliquer le rôle de la Force.

I. La voie à suivre

70. Le Secrétariat poursuivra ses efforts visant à assurer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix au moyen du plan d'action et d'autres initiatives d'appui, y compris celles qui ont été évoquées plus haut. La consolidation des progrès réalisés dans le cadre de ces initiatives vitales en matière de sûreté et de sécurité continuera de nécessiter la mobilisation et le soutien actif des États Membres.

VII. Performance et responsabilité

A. Cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix

71. Le cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix rassemble les activités et dispositifs qui servent à évaluer et à améliorer la performance et l'application du principe de responsabilité dans le domaine du maintien de la paix dans le Département des opérations de paix, le Département de l'appui opérationnel et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité. Régulièrement révisé, il couvre la composante civile opérationnelle et les composantes Personnel en tenue et Appui. Il fournit des informations sur l'utilisation des différents outils d'évaluation de la performance et sur l'action menée pour améliorer ces outils au moyen des projets prioritaires. Des progrès ont été accomplis dans le cadre des 13 projets prioritaires au cours de la période considérée, une instruction permanente sur l'appréciation des performances exceptionnelles des unités en tenue ayant notamment été établie.

B. Renforcer l'obligation de rendre compte de la performance

1. Évaluation de la performance du personnel civil et du personnel de direction

72. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a lancé une approche plus souple de la gestion de la performance du personnel civil en mai 2023 et mis en place le dispositif de reconnaissance et de récompense du mérite pour toutes les entités, y compris les missions de maintien de la paix. Ce dispositif définit l'approche de l'Organisation concernant les outils, les processus et les initiatives individuelles de reconnaissance et de récompense du mérite, et fournit des orientations à l'ensemble du personnel, y compris au personnel de direction et d'encadrement. L'initiative Ensemble pour la paix lancée récemment est un exemple de la reconnaissance du travail du personnel des missions de maintien de la paix. Le dispositif de reconnaissance et de récompense du mérite encourage les bons résultats individuels et collectifs dans le domaine du maintien de la paix, de façon à favoriser la bonne performance de l'Organisation et à promouvoir une culture qui permet à tous les membres du personnel de se sentir écoutés, appréciés, valorisés et traités avec dignité. Le Secrétaire général continue d'établir chaque année des contrats de mission des hauts fonctionnaires avec tous les chefs des missions de maintien de la paix. Publiés sur iSeek, les contrats énoncent les engagements personnels pris par chaque chef de mission pour obtenir des résultats et gérer les ressources avec efficacité.

73. En outre, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité se prépare à mettre en vigueur le nouveau Référentiel de valeurs et de comportements. La politique de gestion de la performance sera mise à jour en conséquence. Des orientations seront fournies à l'ensemble du personnel et des responsables, y compris dans les missions de maintien de la paix, sur la prise en compte des valeurs et des comportements dans les plans de travail. Les efforts se poursuivront pour renforcer les fondements d'une culture du retour d'information réciproque, qui ont été établis grâce au déploiement du nouveau mécanisme de retour d'information ascendant pour tous les supérieurs hiérarchiques, quel que soit leur grade ou leur rang, et dans toutes les entités, y compris les missions de maintien de la paix.

74. Le Secrétariat a continué de fournir des orientations et un soutien technique en faveur de l'adoption d'une stratégie de gestion des risques plus solide et axée sur l'exécution des mandats dans les missions de maintien de la paix et en son sein. La procédure de gestion des risques a été mise en œuvre à deux niveaux distincts mais complémentaires. Au Secrétariat, la mise à jour de l'inventaire des risques a permis de recenser 14 risques critiques, dont certains concernent les mandats de maintien de la paix. Dans les missions et les entités, l'élaboration des inventaires de risques, qui se fonde sur les résultats de l'évaluation des risques de la mission ou de l'entité concernée, est facilitée et guidée par l'inventaire des risques à l'échelle du Secrétariat. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a organisé un atelier de renforcement des capacités à l'intention des entités de terrain, y compris les missions de maintien de la paix, à Brindisi (Italie), et effectué quatre visites pour aider les missions de maintien de la paix à réaliser et à mettre à jour leurs évaluations des risques. Les 12 missions de maintien de la paix ont mis en place une procédure de gestion du risque institutionnel et établi des inventaires des risques.

2. Système complet de planification et d'évaluation de la performance

75. Toutes les missions utilisent désormais le Système complet de planification et d'évaluation de la performance pour assurer la planification intégrée à l'échelle de la mission et effectuer régulièrement des évaluations d'impact. Elles y ont enregistré plus de 35 000 points de données concernant 685 indicateurs. Cinquante-sept

évaluations d'impact ont été réalisées. Les données du Système et les évaluations d'impact servent également à informer les États Membres : elles ont été utilisées dans 21 rapports du Secrétaire général et, sous forme de représentations graphiques, dans les fiches d'information figurant dans 20 exposés au Conseil de sécurité. Le Système sert également à évaluer les résultats du travail de la police des Nations Unies.

3. Évaluation intégrée de la performance du personnel en tenue

76. Le Secrétariat a continué d'évaluer la performance du personnel déployé par les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, afin de l'améliorer dans les cas où cela serait nécessaire. Les responsables du Département des opérations de paix, du Département de l'appui opérationnel et du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité ont continué de suivre la performance chaque trimestre et de prendre des mesures pour remédier aux différents problèmes, en particulier ceux pour lesquels il convient de prendre des mesures correctives dans le cadre des réunions mensuelles sur la performance. En outre, ils ont continué de présenter les lacunes recensées et les bonnes pratiques aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police lors des réunions intégrées de retour d'information sur la performance.

77. Le Département des opérations de paix a également élaboré et mis en application des normes de performance militaire pour 10 types d'unités (y compris des unités spécialisées), qui ont été intégrées dans les manuels des unités militaires des Nations Unies. La méthode d'évaluation des quartiers généraux et états-majors militaires déployés est toujours en cours d'élaboration. Pour évaluer les unités, les chefs des composantes militaires ont procédé à des évaluations des unités militaires, dont la plupart ont fait état de résultats satisfaisants. Toutefois, certaines évaluations ont mis en évidence des lacunes critiques, auxquelles il a été remédié par différents moyens tels que le dialogue politique avec les pays fournisseurs de contingents concernés. Les visites préalables à la relève avec validation des compétences militaires ont permis de s'assurer que les unités intéressées qui présentaient des lacunes critiques avaient pleinement appliqué les enseignements tirés de leur formation préalable au déploiement et respectaient les normes militaires des Nations Unies. Plusieurs unités dans lesquelles des lacunes critiques ont été identifiées font l'objet d'un suivi attentif.

78. Des progrès ont été faits dans l'évaluation et l'amélioration systématiques de la performance des composantes Police des Nations Unies, notamment grâce à l'élaboration de nouvelles orientations et à la mise à jour des orientations existantes. Les composantes Police appliquent l'échelle de notation révisée et étendue aux unités de police constituées et étudient les moyens possibles d'enregistrer les résultats des évaluations trimestrielles des policiers n'appartenant pas à ces unités (notamment ceux des équipes de police spécialisées et les experts de la police civile), conformément à l'instruction générale révisée sur l'évaluation des unités de police constituées. À cette fin, le Département des opérations de paix a régulièrement fait effectuer des visites d'évaluation de la performance et des visites d'équipes d'évaluation pendant la période considérée.

79. Dans le cadre de l'action menée pour améliorer la sûreté et la sécurité, les hôpitaux sont évalués 5 mois et 10 mois après le déploiement, l'objectif étant de vérifier qu'ils sont bien adaptés à leur mission. Les évaluations, qui font l'objet d'un suivi au Siège, sont présentées aux réunions trimestrielles intégrées sur la performance. Elles ont mis en lumière des bonnes pratiques, notamment la prestation de soins de qualité par du personnel diligent, compétent et aimable et l'organisation de formations hebdomadaires à l'intention du personnel, ces deux pratiques ayant eu des effets positifs sur la performance des hôpitaux. Parmi les lacunes constatées dans les hôpitaux, on peut citer les obstacles linguistiques, le manque de services

spécialisés et les problèmes d'approvisionnement en articles consommables et en sang. Le Département de l'appui opérationnel a donné suite à ces constatations en collaborant avec les pays fournisseurs de contingents et les hôpitaux pour régler les problèmes observés.

80. Les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police continuent de prendre des mesures pour améliorer la performance du matériel appartenant aux contingents déployés dans les missions. Chaque trimestre, le Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel fait parvenir aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police une lettre dans laquelle il présente les lacunes du matériel déployé en vue d'y remédier. Les réunions intégrées sur la performance tenues avec les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police tiennent compte des informations sur les lacunes constatées dans les capacités.

C. Collaborer avec les États Membres pour améliorer la performance du personnel en tenue

1. Constitution stratégique des forces

81. Le Secrétariat et les États Membres ont collaboré pour que les unités militaires et policières soient suffisamment préparées au déploiement dans les missions. Près de 240 annonces de contribution ont été enregistrées dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix au début de l'exercice 2023/24. Le Système a permis de pleinement traiter les demandes de capacités concernant le personnel en tenue de toutes les missions. Dix unités militaires et deux unités de police sont au niveau d'engagement Déploiement rapide. Des visites stratégiques d'évaluation et de consultation effectuées dans sept États Membres ont permis de vérifier 16 nouvelles contributions de contingents ou de personnel de police et d'aider les États Membres à préparer leurs futures contributions. Plusieurs entités des Nations Unies ont participé à ces visites, y compris, pour la première fois, un membre de l'équipe issu du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, l'objectif étant de garantir que les questions relatives aux droits humains soient prises en considération dans le processus de constitution des forces, conformément aux orientations de l'Organisation. Deux visites de vérification du niveau d'engagement Déploiement rapide ont aidé le Secrétariat à faire en sorte que la préparation des unités reste optimale. Les lignes directrices relatives au Système de préparation des moyens de maintien de la paix et au niveau d'engagement Déploiement rapide ont été révisées et republiées.

82. Le Secrétariat collabore étroitement avec les États Membres pour préparer la Conférence ministérielle sur le maintien de la paix, qui se tiendra au Ghana en décembre 2023. La Conférence sera axée sur les moyens d'obtenir des résultats concrets pour améliorer les opérations de maintien de la paix, conformément aux initiatives Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus, et visera à renforcer ces opérations par les moyens suivants : a) mise en place de capacités efficaces et spécialisées et autres contributions qui répondent aux besoins de l'Organisation ; b) création ou élargissement de partenariats durables dans des domaines clés du renforcement des capacités, de la formation et de la fourniture de matériel. Le Secrétariat a apporté un appui à quatre réunions préparatoires sur les priorités thématiques de la Conférence : les femmes et la paix et la sécurité, la sûreté et la sécurité, la santé mentale et la communication stratégique.

2. Préparation au déploiement

83. Pendant la période considérée, 17 visites d'inspection avant déploiement et 5 visites préalables à la relève ont été effectuées, afin d'évaluer et de valider l'état de préparation avant le déploiement sur les plans de la formation, de la déontologie et

de la discipline, des droits humains, du matériel, de l'intégration des questions de genre et des compétences militaires. En outre, l'état de préparation opérationnelle des unités militaires devant être déployées pour la première fois et des unités dont la performance a été jugée insuffisante par le passé a été validé lors des validations des compétences militaires. Cinq validations de ce type ont été réalisées : quatre pour des bataillons d'infanterie et une pour une batterie d'artillerie militaire. Le Département de l'appui opérationnel continue de diriger la négociation des mémorandums d'accord, en guidant les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour faciliter leur préparation dans les catégories du matériel majeur et du soutien logistique autonome et en apportant son appui aux visites d'inspection avant déploiement.

84. Le Département des opérations de paix a également aidé les États Membres à renforcer leur capacité de dispenser des formations avant le déploiement en organisant 24 sessions de formation des formateurs à l'intention de plus de 260 formateurs militaires et 275 formateurs de la police provenant de 75 États Membres. En outre, il a réalisé 17 validations de formations pour des cours dispensés par 17 États Membres. Le Département collabore avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) afin de mettre au point un cours sur les opérations de paix militaires à l'intention des femmes. Ce cours, qui s'appuie sur le cours précédent destiné aux officières, a pour objectif de renforcer la participation véritable des femmes au maintien de la paix. Le Département a également collaboré avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour garantir l'intégration des droits humains dans les programmes de formation obligatoires avant le déploiement des militaires et du personnel de police. Cela lui permet de mieux sensibiliser le personnel en tenue aux droits humains avant son déploiement et de favoriser le respect des normes relatives à ces droits dans le cadre du maintien de la paix. Le Département a continué de s'efforcer de constituer et de maintenir un vivier géographiquement équilibré de policières et de policiers qualifiés, dotés des capacités et des attitudes voulues, en mettant en place un examen en ligne obligatoire pour les candidats et les futures recrues.

3. Renforcement des capacités et formation

85. Le Département des opérations de paix s'emploie à améliorer les supports de formation relatifs aux évaluations de la performance militaire et à préparer le projet de renforcement des capacités des évaluateurs de la performance militaire des Nations Unies. Ce projet vise à constituer un vivier d'évaluateurs militaires nationaux afin de mieux préparer et évaluer les unités avant et pendant les déploiements, afin de garantir qu'elles se conforment pleinement au cadre et aux normes de performance de l'Organisation.

86. Dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'organisation des formations du personnel de police, dont la mise en œuvre s'est poursuivie, des sessions de formation des formateurs consacrées à certains emplois ont été organisées dans les domaines suivants : police de proximité ; suivi, mentorat et conseil ; renforcement et développement des capacités policières dans toutes les régions géographiques.

87. En 2023, le Département des opérations de paix a mis en place deux nouveaux modules de formation préalable au déploiement, dont l'un est destiné aux pelotons d'engagement militaires et l'autre, qui porte sur la protection des forces, aux unités militaires et policières. En outre, les supports de base de la formation préalable au déploiement sont en cours de révision. L'utilisation de ces supports est obligatoire dans le cadre de la formation préalable au déploiement de l'ensemble du personnel de maintien de la paix. Les modules mis à jour seront mis à la disposition des pays

fournisseurs de contingents ou de personnel de police à la fin de 2024. Des modules de formation spécialisés pour les officiers d'état-major, qui sont en cours d'examen, seront mis en place à la fin de 2024.

88. Pendant la période considérée, le Département des opérations de paix a également organisé une série de formations spécialisées, dont un cours sur l'analyse et la gestion prévisionnelle des conflits locaux à l'intention de 45 membres du personnel de la MONUSCO, une formation pilote sur les violences sexuelles liées aux conflits à l'intention de 43 membres du personnel civil et en tenue de la MINUSCA, de la MINUSMA, de la MONUSCO et de la MINUSS, une formation sur la protection des enfants à l'intention des formateurs militaires et policiers des États Membres et du personnel de la MINUSCA, de la MONUSCO et de la MINUSS, un cours sur la mésinformation et la désinformation à l'intention du personnel de la MINUSCA, de la MINUSMA, de la MONUSCO et du Siège, et des formations sur le climat, la paix et la sécurité, dispensés conjointement avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et l'École des cadres du système des Nations Unies à l'intention de participants de la MINUSS, de l'équipe de pays des Nations Unies au Soudan du Sud et de missions et équipes de pays des Nations Unies au Moyen-Orient.

89. Dans le cadre du mécanisme de coordination souple, le Département des opérations de paix a continué de faciliter les partenariats bilatéraux et multilatéraux entre les prestataires de services de renforcement des capacités et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police afin de renforcer la mise en commun de l'information et les partenariats. Il s'agissait notamment de formations aux premiers secours et de trousseaux de premiers secours pour les pays fournisseurs de contingents, ainsi que de l'adoption d'un accord de déploiement conjoint entre deux pays fournisseurs de contingents. Dans le domaine de la police, le Département a organisé des réunions trimestrielles du nouveau groupe de prestataires de services de renforcement des capacités du personnel de police, composé de 15 États Membres, et facilité de nombreux partenariats de formation.

90. Les travaux se sont poursuivis pour mettre en place une plateforme en ligne de partage de l'information pour les États Membres, qui permettra d'échanger directement des informations sur la formation et le renforcement des capacités. À la suite de la publication en 2022 de l'instruction permanente concernant les équipes itinérantes de formation fournies par les États Membres, une liste d'agentes et agents compétents des États Membres a été établie, couvrant 16 domaines de compétence tels que l'action contre les engins explosifs improvisés et le renseignement militaire pour le maintien de la paix.

91. Comme suite à la recommandation formulée par le Comité spécial de créer des réseaux de coopération régionale dans d'autres régions que l'Amérique latine et les Caraïbes à l'appui du maintien de la paix, le Département des opérations de paix aide les États Membres à établir deux réseaux régionaux de formation et de renforcement des capacités, dans la région de l'Asie du Sud et de l'Asie centrale et la région du Pacifique.

92. Le Département de l'appui opérationnel continue de fournir les directives et l'assistance nécessaires pour le système de remboursement applicable aux unités constituées. Au besoin, il apporte un appui *in situ* en matière de politiques et de procédures à respecter concernant la production des documents prescrits relatifs aux remboursements.

D. Fournir un appui efficace aux opérations de maintien de la paix

1. Appui aux missions de maintien de la paix

93. Le Département de l'appui opérationnel donne des conseils adaptés aux chefs de mission de maintien de la paix, pour les aider à exercer les pouvoirs qui leur sont délégués. Au cours de l'exercice 2022/23, il a apporté un appui et donné des directives en matière de gestion des ressources humaines en réponse à plus de 4 192 demandes. Il continue également de fournir une expertise, des conseils et des outils dans le cadre des examens des besoins en personnel civil, et de mettre à disposition des processus améliorés concernant le recrutement et l'entrée en fonctions du personnel, la gestion des listes d'aptitude et les capacités non liées au personnel.

94. Le Département des opérations de paix a continué de s'employer à sélectionner des contingents auxquels n'est associée aucune restriction d'emploi. Il s'emploie également à mettre au point une procédure concernant le traitement des restrictions, qui sera consignée dans le manuel à paraître à l'usage des unités militaires des Nations Unies. Un mécanisme est en place pour obtenir régulièrement auprès du quartier général de chaque force des informations actualisées sur toute restriction non déclarée. Grâce aux efforts du Siège, des missions et des pays fournisseurs de contingents, une diminution du nombre de restrictions non déclarées a été constatée entre 2018 et juin 2023, 43 restrictions non déclarées ayant été signalées et résolues pendant cette période.

95. En outre, le nouveau cadre de mobilité du personnel du Secrétaire général (ST/AI/2023/3) a pris effet au mois d'octobre 2023. Il permettra au personnel des missions de maintien de la paix de changer de rôle, de fonction, d'entité et de lieu géographique et permettra également à du personnel qui n'a pas travaillé dans des missions de mettre ses connaissances, ses compétences et son expérience au service des missions pour les aider à remplir leurs mandats. D'un point de vue plus général, il est conforme à l'ambition d'une Organisation plus agile, qui crée des possibilités à exploiter pour accroître la satisfaction professionnelle et développer l'apprentissage.

2. Normes et capacités médicales

96. Le Département de l'appui opérationnel a assuré une surveillance et un suivi continus des maladies susceptibles de provoquer des épidémies et des pandémies dans le cadre des opérations de maintien de la paix. En collaboration avec le Réseau des directeurs et directrices des services médicaux des entités des Nations Unies, il a élaboré des plans de préparation aux pandémies et d'atténuation des risques de pandémie pour de nombreuses maladies infectieuses susceptibles de toucher des soldats de la paix, tout en continuant de fournir des conseils techniques, des formations et un appui à la supervision au personnel de maintien de la paix dans le domaine de la gestion des épidémies et de la riposte aux urgences de santé publique. Un système de surveillance des maladies de santé publique est mis à l'essai à titre pilote à la MONUSCO, à la MINUSCA, à la MINUSS et à la FINUL ; il permettra à l'Organisation de réagir en temps réel à l'apparition de maladies dans les missions. Un mécanisme de vérification systématique a été mis en place pour garantir que le personnel de santé civil et en tenue des hôpitaux militaires possède les qualifications requises.

97. Le Département de l'appui opérationnel a déployé des efforts importants pour réduire les risques de maladie et de blessure, notamment en ce qui concerne l'analyse des causes profondes des événements sentinelles et l'examen des principales conclusions, les évaluations techniques structurées, l'éducation et la formation sur les normes de l'ONU concernant la qualité des soins et la sécurité des patients, l'agrément des centres médicaux, le contrôle semestriel des hôpitaux, le traitement

des plaintes des patients, qui vise à limiter les conséquences négatives, et l'amélioration des résultats grâce aux données (évaluation et suivi des enquêtes de satisfaction menées auprès des patients, mise en place de parcours cliniques fondés sur les données et audits cliniques réguliers).

98. Afin d'améliorer les connaissances, les compétences et les aptitudes pratiques du personnel médical déployé sur le terrain dans le domaine de la santé des femmes, de garantir que les services médicaux tiennent compte des questions de genre et d'assurer un soutien à cet égard, le Département de l'appui opérationnel a mis au point un cours en ligne sur la santé des femmes à l'intention du personnel médical civil et en tenue. Ce cours sera progressivement mis en place dans les différentes missions et les différents lieux d'affectation.

99. Le Département de l'appui opérationnel élabore une stratégie pour la santé mentale qui sera axée sur la prévention, la protection, la promotion et l'appui. Avec l'appui des États Membres, il a prévu de réunir les ressources et les supports de formation décrits dans la stratégie sur une plateforme numérique pour qu'ils soient accessibles au personnel en tenue, qui contribuera activement à les intégrer dans les programmes de santé.

3. Moyens aériens

100. Le Département de l'appui opérationnel fournit des services de transport aérien aux opérations de maintien de la paix grâce à diverses solutions d'approvisionnement. L'adoption d'accords relatifs aux forces et moyens en attente avec des entreprises et des États Membres est un outil de plus en plus efficace pour répondre aux besoins urgents et aux activités d'urgence. Le Département a notamment mis en œuvre un concept de flotte de réserve pour conclure avec les fournisseurs des contrats-cadres qui permettent de remplacer plus rapidement tout moyen aérien civil visé par un avis de préoccupation significative de sécurité de l'Organisation de l'aviation civile internationale. En outre, il a mené à bien l'élaboration de la nouvelle stratégie relative aux drones aériens et aux systèmes aéroportés de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, qui prévoit l'élaboration et la mise en place d'un dispositif global pour l'appui aux opérations de maintien de la paix, notamment en ce qui concerne la livraison par voie aérienne de fournitures médicales et d'autres articles.

4. Soutien en faveur d'approches innovantes concernant la mise à disposition et la durabilité du matériel

101. En janvier 2023, les États Membres ont convenu des révisions à apporter au cadre de remboursement du matériel appartenant aux contingents déployés dans les unités constituées lors d'une réunion du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents, avec l'appui du Département de l'appui opérationnel. La décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution [77/303](#) au sujet des recommandations du Groupe de travail concernant les taux et normes à appliquer pour le calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents sera rapidement mise en œuvre.

102. Le Département de l'appui opérationnel continue d'encourager le déploiement et l'entretien durable du matériel appartenant aux contingents nécessaire à l'accomplissement des tâches prescrites dans les missions. Il s'appuie sur les six modalités possibles pour la fourniture de matériel majeur et la prestation de services d'entretien arrêtées par l'Assemblée générale dans sa résolution [77/303](#) et conseille les missions sur l'utilisation du cadre applicable au matériel appartenant aux contingents. Au cours de la période considérée, il a organisé un atelier pour toutes les missions afin de les informer sur l'application des recommandations formulées en

2023 par le Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents et l'harmonisation des procédures de vérification et d'établissement de rapports.

103. En outre, le Département de l'appui opérationnel facilite le déploiement des capacités nécessaires à la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie dans le cadre d'un mémorandum d'accord tripartite entre l'Union africaine, l'ONU et des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police.

5. Technologie et innovation au service du maintien de la paix

104. La Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies a pour objectif initial de mettre en place des moyens de faciliter la transformation numérique en accordant la priorité à trois axes de travail : utilisation de technologies au bénéfice du personnel de maintien de la paix en tenue, amélioration des capacités d'appréciation de la situation et lutte contre la désinformation et la mésinformation.

105. En outre, des efforts sont en cours pour établir un écosystème de données intégré pour la collecte, le traitement, la gouvernance et l'utilisation des données par les missions, de même qu'un plan de communication concernant toutes les initiatives liées à la transformation numérique. Cela permettra de favoriser un dialogue continu et de renforcer les partenariats internes et externes.

106. Les recommandations issues de l'axe de travail concernant l'utilisation des technologies au bénéfice du personnel de maintien de la paix en tenue sont en cours de mise en œuvre, s'agissant notamment de conduire une évaluation des besoins en formation aux technologies numériques du personnel en tenue, d'évaluer la faisabilité de la mise en place de capacités centralisées d'analyse scientifique et technique à l'appui de toutes les missions, et de numériser entièrement le processus d'évaluation de la performance militaire. En ce qui concerne le deuxième axe de travail, l'amélioration des capacités d'appréciation de la situation, la plateforme Unite Aware a été mise à l'essai à titre pilote au sein de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, où elle a joué un rôle essentiel en permettant d'analyser les données de façon à renforcer la prise de décisions fondées sur les informations. Cette plateforme est également en train d'être mise en place à la MINUSCA. Pour ce qui est du troisième axe de travail, la lutte contre la désinformation et la mésinformation, un système de suivi, d'analyse et de riposte est en train d'être mis en place, et des conseils, des formations et des outils sont fournis aux missions dans le cadre d'une initiative pluriannuelle visant à renforcer les politiques et les pratiques pertinentes.

E. La voie à suivre

107. Pendant la période considérée, l'Organisation a fait des progrès du point de vue de la performance des opérations de maintien de la paix. Elle poursuivra ses efforts pour renforcer les outils d'évaluation de la performance et optimiser leur utilisation, de sorte que le Secrétariat puisse affiner les efforts visant à améliorer la performance grâce à des mécanismes concernant notamment la formation et le renforcement des capacités. Le Secrétariat en fera davantage pour reconnaître les performances exceptionnelles du personnel en tenue, grâce à une instruction permanente sur l'appréciation des performances exceptionnelles qui doit être établie sous sa forme définitive d'ici à la fin de 2023. Il restera essentiel que les États Membres fournissent les capacités requises, ainsi que des contingents dont les membres seront bien entraînés et animés de l'état d'esprit nécessaire.

VIII. Consolidation et pérennisation de la paix

A. Renforcement des capacités nationales et de l'appropriation nationale

108. Les missions de maintien de la paix ont apporté un appui aux gouvernements hôtes pour les aider à atteindre leurs objectifs prioritaires concernant la mise en place et le renforcement des institutions garantes de l'état de droit. La MINUSMA a facilité l'adoption et l'application de la politique nationale en matière de criminalité et de la stratégie de poursuites pour les crimes liés au terrorisme et les crimes internationaux. Elle a également aidé à réinstaller des juges en d'autres lieux pour des raisons de sécurité. La MINUSCA a apporté un appui à l'élaboration et à l'application d'un décret sur la gestion des preuves dans les tribunaux. Au Soudan du Sud, les activités de plaidoyer et le dialogue de haut niveau de la MINUSS ont contribué à ce que le Gouvernement adhère au Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique et adopte des mesures pour aligner sa législation nationale sur les dispositions de la Charte afin de garantir les droits des femmes et des jeunes filles. En collaboration avec d'autres entités des Nations Unies et des partenaires régionaux, la MINUSS a aidé le Comité de réforme judiciaire à mener quatre consultations publiques sur les réformes judiciaires proposées dans le cadre de l'Accord revitalisé pour la résolution du conflit au Soudan du Sud. La MONUSCO a aidé les autorités nationales à juger 94 personnes depuis le 1^{er} novembre 2022, dans le cadre de l'action qu'elle mène pour contribuer à renforcer la responsabilité pour les crimes internationaux. Elle a également continué d'apporter un appui technique et des conseils à un projet mis en œuvre par le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo et le PNUD, axé sur la réintégration locale et la justice transitionnelle au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et au Tanganyika et financé par le Fonds pour la consolidation de la paix.

109. En avril 2023, à la demande de l'École de maintien de la paix de Bamako, la MINUSMA et l'Académie Folke Bernadotte ont commencé à élaborer un cours régional de formation au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration axé sur les groupes armés transnationaux non étatiques.

110. Les mandats relatifs à la réforme du secteur de la sécurité ont continué d'être mis en œuvre en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Mali et au Soudan du Sud, de façon à permettre aux institutions chargées de la sécurité de mettre au point une action inclusive et dirigée par le pays lui-même pour lutter contre l'insécurité. Un cadre de partenariat stratégique a été conçu conformément aux besoins nationaux en République démocratique du Congo, avec l'appui ponctuel du corps permanent des spécialistes de la réforme et de la gouvernance du secteur de la sécurité.

111. Les missions de maintien de la paix ont fait progresser des initiatives clés visant à accroître l'accès des femmes à la justice. À la suite d'un effort de dialogue soutenu mené par la MINUSCA auprès des autorités judiciaires nationales, la Cour d'appel de Bangui a tenu pour la première fois des séances à huis clos dans des affaires de viol, afin de protéger la dignité, la vie privée et la sécurité des victimes et des témoins, dont beaucoup sont des femmes et des jeunes filles. La Mission a également utilisé des fonds consacrés aux activités et des relatives aux programmes pour contribuer à la remise en état de la prison de Bangassou, qui doit permettre de séparer complètement les hommes et les femmes parmi les détenus. En outre, la police des Nations Unies a continué d'apporter un appui aux services de police des pays hôtes, notamment en République centrafricaine et en République démocratique du Congo, pour mettre en place des services d'accueil pour les femmes dans les postes de police afin

d'améliorer l'accès des femmes et des enfants à la justice, ainsi que dans le cadre du travail des équipes de police spécialisées.

112. Les opérations de maintien de la paix ont aidé les pays hôtes à recenser et à réduire les obstacles à la participation des femmes aux institutions chargées de la sécurité. Au Soudan du Sud, la MINUSS a contribué à l'élaboration d'une évaluation nationale axée sur les questions de genre et de modules de formation sur ces questions, ainsi qu'à la création de réseaux de femmes dans les services de sécurité du pays, y compris dans l'administration pénitentiaire, dans le cadre de son rôle de partenaire stratégique au titre du projet du Fonds pour la consolidation de la paix en faveur de la prise en compte des questions de genre dans la réforme du secteur de la sécurité. La police des Nations Unies a continué de plaider pour que les femmes soient associées à la réforme de la police, lors de ses échanges avec les parties prenantes, et a dispensé une formation à la prise en compte des questions de genre dans les activités de la police, comme prévu dans les directives stratégiques relatives aux activités de police internationales. En République centrafricaine, grâce à l'appui de la MINUSCA, les femmes représentent aujourd'hui un quart des policiers nationaux et un cinquième des gendarmes déployés dans le pays. La MINUSCA a également aidé l'administration pénitentiaire à organiser un atelier sur le rôle des agentes pénitentiaires dans la sécurité des prisons. Elle a apporté un appui à l'action menée par le Gouvernement pour recruter 3 000 femmes dans les forces armées pendant la période 2022-2025. À ce jour, la moitié de cet objectif a été atteint. Elle a également aidé deux établissements pénitentiaires à mettre en place des services pour les questions de genre et, grâce à son action de plaidoyer de haut niveau, le nombre de femmes occupant des postes de direction dans l'administration pénitentiaire nationale a doublé au cours de l'année écoulée. La MINUSMA a organisé des séances de sensibilisation en collaboration avec les forces de sécurité nationales à l'intention de 400 jeunes femmes dans des écoles.

B. Planification et analyse des transitions

113. Le Département des opérations de paix, les missions et les équipes de pays des Nations Unies ont coopéré avec les gouvernements hôtes et les partenaires pour veiller à ce que les opérations de reconfiguration de la présence des Nations Unies dans les pays soient planifiées d'une manière intégrée et tournée vers l'avenir. En République démocratique du Congo, la MONUSCO, l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement ont collaboré pour réviser le plan commun de transition de 2021, en se concentrant sur les objectifs de référence à atteindre pour remplir les conditions minimales nécessaires à un retrait responsable, qui permette de préserver les progrès réalisés. Des équipes chargées de la transition ont été mises en place au niveau provincial pour renforcer la collaboration entre la capitale et les trois provinces de l'est du pays. En outre, la Mission s'est employée à poursuivre le dialogue avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux dans le pays afin d'harmoniser les priorités et de coordonner l'appui assuré pendant la transition. Au Soudan du Sud, comme suite à la demande faite par le Conseil de sécurité d'élaborer une stratégie de transition, la MINUSS et l'équipe nationale ont formulé un plan pour la planification en amont de la transition, avec l'appui du projet des Nations Unies relatif aux transitions, et s'emploient à élaborer une feuille de route et une stratégie de transition axées sur des priorités communes afin de faire progresser la paix et le développement durables.

C. Renforcement de la cohérence entre les différents acteurs du système des Nations Unies

114. La Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit a continué d'être utilisée pour renforcer la cohérence entre les missions de maintien de la paix et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, y compris pendant les transitions. Elle a permis à la MINUSCA, à la MINUSMA et à la MONUSCO de mettre en œuvre des programmes conjoints avec les équipes de pays des Nations Unies pour favoriser la mise en place d'institutions garantes de la sécurité et de l'état de droit qui soient représentatives, efficaces et responsables. L'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur le maintien de l'ordre a amélioré ses pratiques d'échange d'informations sur les activités de police en collaborant étroitement avec d'autres instances, telles que la Cellule mondiale de coordination. Comme suite au rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la réforme du secteur de la sécurité (S/2022/280), un programme d'action a été lancé à l'échelle du système pour renforcer l'impact et la cohérence de l'action menée par l'ONU pour promouvoir des solutions politiques et intensifier le dialogue sur le financement durable. Des outils d'information et d'orientation sont en cours d'élaboration dans le cadre de l'Équipe spéciale interinstitutions.

115. La Commission de consolidation de la paix a favorisé la cohérence au niveau intergouvernemental et mobilisé les énergies en faveur des initiatives nationales de consolidation de la paix, en complément des autres activités de l'ONU, y compris le maintien de la paix. À la demande du Gouvernement sud-soudanais, elle a organisé des réunions sur le Soudan du Sud en octobre 2022 et en janvier 2023, en mettant l'accent sur la gouvernance et la réconciliation communautaire, et a fourni des conseils écrits au Conseil de sécurité avant la séance tenue sur le renouvellement du mandat de la MINUSS en mars 2023. Le Fonds pour la consolidation de la paix a permis aux équipes de pays de travailler en synergie avec les mandats de maintien de la paix. La stratégie du Fonds pour 2020-2024 met davantage l'accent sur la préparation et la facilitation des transitions des opérations des Nations Unies grâce à un guichet prioritaire pour la facilitation des transitions. En 2022, le montant alloué à ce guichet a représenté 32,65 % du montant total alloué.

D. Appui aux approches inclusives et participatives

116. Pour parvenir à une paix durable, il faut renforcer la confiance grâce à des activités inclusives et participatives qui s'attaquent aux causes profondes et aux moteurs du conflit. Les missions ont continué de travailler avec les autorités nationales et locales, les organisations de la société civile et différents segments de la population – tout particulièrement les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés – pour promouvoir la cohésion sociale et l'espace politique qui permettent de parvenir à des solutions négociées. Dans le centre du Mali, la MINUSMA a collaboré avec les autorités et les populations pour résoudre les litiges fonciers, en soutenant le rôle des commissions foncières locales. Elle a également mené des initiatives de lutte contre la violence de proximité pour mobiliser les populations locales en faveur de la mise en œuvre du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et pour prévenir l'enrôlement de jeunes à risque par des groupes armés. Dans l'Ituri, la MONUSCO a dialogué avec les comités de sécurité locaux, les organisations de femmes, les groupes de jeunes et les déplacés pour analyser les moteurs du conflit et promouvoir la cohésion sociale. En République centrafricaine, la MINUSCA a aidé les associations de femmes à mettre en place des cercles de paix, tirant ainsi parti du rôle joué par les femmes dans leurs communautés pour promouvoir la paix et la cohésion sociale.

117. Les opérations de maintien de la paix ont fait mieux comprendre la complémentarité des rôles des acteurs coutumiers et des institutions officielles garantes de l'état de droit dans l'amélioration de l'accès à la justice. La MINUSS a facilité la tenue de consultations publiques sur l'interface entre les acteurs du système de droit écrit et les acteurs du droit coutumier dans le contexte des réformes judiciaires en cours. De même, la MINUSMA a organisé des ateliers sur les rôles complémentaires joués par ces deux types d'acteurs dans les litiges fonciers.

118. Dans les sociétés polarisées par un conflit, les missions peuvent contribuer à renforcer la confiance en mobilisant la population. Au Sud-Kivu, la MONUSCO a apaisé les tensions entre les autorités provinciales et la société civile dans un contexte marqué par la crainte d'affrontements entre groupes armés et la montée des tensions interethniques. La police des Nations Unies a promu des services de police de proximité dans le cadre de plusieurs missions. La MINUSS a facilité la tenue d'une conférence annuelle sur la transhumance, où des chefs de communautés, des responsables locaux et des membres des populations locales ont réaffirmé leur engagement en faveur de la coexistence pacifique pendant la saison de la transhumance.

119. Les opérations de maintien de la paix ont mené des projets à impact rapide pour favoriser la confiance dans les missions, leurs mandats et les processus de paix, y compris en coopération avec les acteurs étatiques responsables de la pérennisation de la paix. À Kaga Bandoro, la MINUSCA a remis en état trois ponts pour répondre aux demandes des populations locales concernant la liberté de circulation et pour pouvoir effectuer des patrouilles régulières.

E. La voie à suivre

120. Les opérations de maintien de la paix contribuent à la consolidation de la paix en renforçant les capacités nationales et en formulant des conseils sur les réformes nécessaires dans toute une série de domaines techniques. Pour consolider les résultats obtenus par les opérations de maintien de la paix, il est essentiel d'assurer la cohérence et la collaboration avec les entités des Nations Unies et les autres partenaires compte tenu de leurs mandats respectifs et de leurs avantages comparatifs.

IX. Partenariats

A. Partenariats avec les organisations régionales

1. Contexte stratégique des partenariats

121. La paix et la sécurité passent par la mise en place de réseaux multilatéraux rassemblant des organisations et mécanismes internationaux, régionaux et sous-régionaux. Des efforts ont été déployés pour favoriser le « multilatéralisme en réseau », en particulier les partenariats sur le terrain soutenus par les dispositifs de liaison pour les questions de paix et de sécurité. Notre partenariat avec l'Union africaine est resté prioritaire.

2. Coopération entre l'ONU et l'Union africaine et renforcement des capacités

122. L'ONU a continué d'appuyer l'Union africaine et de mener ses opérations de soutien à la paix dans différents pays d'Afrique. L'Union africaine a également progressé dans la reconceptualisation de la Force africaine prépositionnée en revoyant ses documents directifs au vu de l'évolution de la situation en matière de paix et de sécurité sur le continent. Le Secrétariat a assuré un appui continu à la mise en place

des listes de réserve de personnel civil et de police de la Capacité africaine en attente, ainsi qu'au fonctionnement de la Base logistique continentale et du Centre continental de contrôle des mouvements de la Force africaine prépositionnée.

123. En collaboration avec le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, le Département de l'appui opérationnel a continué de travailler avec l'Union africaine pour renforcer la coopération et l'entente sur les questions d'appui opérationnel dans le cadre du programme d'échange de connaissances et de compétences. À la suite de l'adoption d'une feuille de route commune par l'Union africaine et l'ONU en octobre 2022, les points focaux des deux organisations ont lancé des activités conjointes de formation et de renforcement des capacités adaptées aux priorités opérationnelles et aux nouveaux besoins des deux organisations. En outre, l'ONU a détaché deux membres de son personnel appartenant à la capacité de réserve pour aider à mettre en service le secrétariat du Fonds pour la paix de l'Union africaine. Cette coopération a débouché sur d'autres activités conjointes de formation et d'orientation. Dans le cadre des efforts d'exploration visant à déterminer la contribution du programme de partenariat triangulaire aux initiatives de paix de l'Union africaine, le Département de l'appui opérationnel a accueilli en juillet 2023 deux représentants médicaux de l'Union africaine pour qu'ils suivent le cours de formation à l'assistance médicale sur le terrain dispensé au titre du programme.

124. Des discussions ont été menées sur des questions de fond afin de garantir le financement prévisible et durable des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine. Conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 31 août 2022 (S/PRST/2022/6), le Secrétaire général a recommandé au Conseil, dans son rapport sur l'application des résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017) du Conseil de sécurité et les considérations liées au financement des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil (S/2023/303), de jeter les bases d'une nouvelle génération d'opérations de paix sur le continent africain, dirigées par l'Union africaine et soutenues par l'ONU et dotées d'un financement prévisible et durable, y compris, suivant une décision prise au cas par cas, au moyen de contributions au budget de l'ONU.

125. Aux côtés de l'Union européenne, des entités des Nations Unies (Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et Département des opérations de paix) ont continué de soutenir le projet de l'Union africaine concernant le cadre de conformité et de responsabilisation, qui a abouti à l'adoption de documents politiques clés de l'Union africaine, notamment la politique de sélection et de vérification des antécédents du personnel, la politique de protection des civils et le cadre stratégique de conformité. Des activités de renforcement des capacités ont également été entreprises dans le cadre du projet, afin de garantir l'appropriation de l'action menée par les États Membres, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux, ainsi que le soutien continu de tous ces acteurs. Pendant la période considérée, 216 membres du personnel des opérations de soutien à la paix (dont 42 femmes) ont suivi une formation sur le cadre de conformité et de responsabilisation de l'Union africaine, 126 d'entre eux (dont 25 femmes) ayant également suivi des cours de formation des formateurs. Cela a permis aux États Membres de renforcer leur rôle directeur et de s'approprier davantage l'action menée, s'agissant notamment des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police au niveau sous-régional.

126. En République démocratique du Congo, il a été convenu d'une stratégie et d'une approche solidaires pour la collaboration en faveur des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité à l'issue du troisième forum annuel sur les femmes et la paix et la sécurité, qui portait sur les moyens de tirer parti du suivi de ces priorités

pour renforcer la participation et le rôle directeur des femmes dans les processus de paix en Afrique. Ce forum, organisé conjointement par le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et la Commission de l'Union africaine, a permis de faire le point sur les progrès accomplis et d'examiner des stratégies pratiques pour faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en Afrique.

127. L'Organisation continue de soutenir l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines pour les aider à élaborer la stratégie de l'Union contre les engins explosifs improvisés.

3. Partenariat avec d'autres organisations régionales et sous-régionales

128. De nouvelles mesures ont été prises pour concrétiser les priorités communes de l'ONU et de l'Union européenne concernant les opérations de paix et la gestion des crises pour 2022-2024, l'accent étant mis sur la coopération entre les opérations sur le terrain, le renforcement et le développement des capacités des services de police, la réforme du secteur de la sécurité et la planification des transitions. Une attention particulière a été prêtée au soutien aux cadres politiques, à la sécurité climatique et à la lutte contre la désinformation.

129. Ce partenariat opérationnel s'est poursuivi au Siège et sur le terrain, notamment en République démocratique du Congo et en République centrafricaine, dans les domaines des activités de police, de la réforme du secteur de la sécurité et de l'action de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi qu'au Kosovo, sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité et sur la réconciliation. Plusieurs missions ont reçu un appui de l'Union européenne dans le cadre de leurs missions de bons offices. L'Union européenne a fourni un cadre permettant de dialoguer avec des responsables européens, y compris au niveau ministériel, dans le domaine du maintien de la paix. Le Département de l'appui opérationnel a continué de coopérer avec l'Union pour mobiliser un appui opérationnel, en définissant des priorités et initiatives communes en vue d'approfondir la collaboration, s'agissant notamment de formations et d'exercices ainsi que de questions liées à la gestion des connaissances et à l'appui.

130. Le Secrétariat a poursuivi sa collaboration avec la Ligue des États arabes. Le Département des opérations de paix a renforcé son appui au renforcement des capacités, notamment en organisant un atelier sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration en décembre 2022 et trois séminaires virtuels destinés au Département de la maîtrise des armements et du désarmement de la Ligue des États arabes en mai 2023. Le Département de l'appui opérationnel et la Ligue des États arabes ont organisé des dialogues réguliers en ligne en février 2023 et un webinaire en juin 2023 sur les priorités en matière d'apprentissage et les possibilités de renforcement de la collaboration. Poursuivant son dialogue avec la Ligue des États arabes, le Chef de l'Organisation des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve a rencontré de hauts fonctionnaires en juin 2023.

131. L'ONU et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ont continué d'exécuter leur plan d'action commun. Le Département de l'appui opérationnel a continué de dispenser sa formation au génie dans le contexte du maintien de la paix à l'intention des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police dans la région. En décembre 2022, l'ASEAN a lancé son plan d'action régional pour les femmes et la paix et la sécurité, qui concerne notamment les femmes et le maintien de la paix. Le Département des opérations de paix a présenté un exposé au sommet de l'ASEAN sur les femmes et la paix et la sécurité en juillet 2023.

132. Le Département des opérations de paix, le Département de l'appui opérationnel et l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ont continué de mettre en

œuvre un ensemble de mesures de soutien au renforcement des capacités pour la formation au maintien de la paix des Nations Unies. Un atelier a été organisé en octobre 2023 à l'intention des évaluateurs de l'ONU. Lors de discussions tenues en novembre 2022, il a été convenu de mettre en commun les bonnes pratiques dans différents domaines techniques. En mai 2023, le Département des opérations de paix a organisé une séance sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration dans le cadre d'une formation au Centre d'excellence de l'OTAN pour l'assistance aux forces de sécurité.

133. Le Département des opérations de paix a mené des consultations avec l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) pour discuter des besoins de l'ONU en matière de maintien de la paix et des moyens possibles d'appuyer les capacités du personnel en tenue. L'OTSC a assuré la traduction en russe de l'application mobile d'examen des déploiements.

134. Le Département de l'appui opérationnel a continué de travailler avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe afin de renforcer la collaboration sur les questions d'appui opérationnel, notamment lors de séances visant à partager des connaissances, des conseils spécialisés et des bonnes pratiques concernant la gestion des biens et des stocks.

B. Partenariat avec les gouvernements hôtes

135. Le partenariat entre chaque mission et le gouvernement hôte est essentiel au succès de la mission et à la sécurité du personnel de maintien de la paix. La coopération des gouvernements hôtes – telle qu'elle est prévue dans les dispositions des accords sur le statut des forces – peut être vue comme un indicateur du consentement, principe clé du maintien de la paix. Toutefois, il arrive que les gouvernements hôtes ne respectent pas pleinement l'obligation juridique qui leur incombe de coopérer avec les opérations de paix. Cela pèse sur la capacité de ces missions à remplir leurs mandats, aussi bien pour garantir une paix durable que pour soutenir un processus politique, protéger les civils ou renforcer la cohésion sociale.

136. Plusieurs opérations de maintien de la paix travaillent activement avec les gouvernements hôtes pour lutter contre les violations des accords sur le statut des forces. Une réunion de coordination mensuelle de haut niveau entre la MINUSS et le Gouvernement, qui a été mise en place en 2021, a permis de réduire le nombre de refus d'accès et d'autres violations de l'accord sur le statut des forces dans les mois qui ont suivi. Cette réunion de coordination permet de dialoguer, de renforcer la confiance et de rechercher des solutions à différents problèmes, y compris les refus d'accès et d'autres violations de l'accord sur le statut des forces. À la MINUSCA, le dialogue soutenu entre la direction de la mission et les autorités nationales a contribué à remédier aux problèmes de non-respect de l'accord sur le statut des forces, en particulier pour ce qui est des entraves à la liberté de circulation, de l'utilisation des moyens aériens et de la détention de membres du personnel des Nations Unies. Grâce à ces efforts, l'interdiction des vols nocturnes a été levée pour les évacuations médicales et les évacuations sanitaires primaires, ainsi pour l'appui à la MINUSCA et aux forces nationales de sécurité et de défense participant à des opérations.

137. Conformément aux directives du Conseil de sécurité, le Secrétariat continue de travailler avec différentes missions pour établir une base de données permettant d'enregistrer systématiquement les violations des accords sur le statut des forces. La MONUSCO, la MINUSCA et la MINUSS en sont à la phase pilote de ce système de suivi.

C. Partenariats triangulaires aux fins de la prestation de formations et de la fourniture de matériel aux pays fournisseurs de contingents

138. Dans le cadre de son programme de partenariat triangulaire, le Département de l'appui opérationnel a continué d'organiser des formations concernant le génie, la médecine, les activités de commandement, de contrôle, de communications, d'informatique, de renseignement au service du maintien de la paix, de surveillance et de reconnaissance et les technologies de sécurité des camps, à l'intention du personnel en tenue en Afrique, ainsi qu'en Asie du Sud-Est et dans les régions voisines. En 2023, des cours spécialisés de formation au génie ont été dispensés au Brésil, en Indonésie et au Kenya. Un cours de formation à l'assistance médicale sur le terrain a été tenu à deux reprises en Ouganda pour former les soldats de la paix de la MONUSCO, de la FISNUA et de la MINUSS, et un cours connexe de formation des formateurs a été dispensé au moyen de séances à distance et de séances en présentiel. L'École C4ISR des Nations Unies au service des opérations de paix a organisé des cours sur la participation des femmes, les microsystemes de drones aériens et la plateforme Unite Aware. Des consultations ont été tenues en 2023 avec les parties prenantes du programme de partenariat triangulaire, de façon à recueillir des analyses et des réflexions provenant du Secrétariat, des missions de maintien de la paix, des pays fournisseurs de contingents, des contributeurs financiers et des contributeurs de compétences techniques. L'atelier organisé en Suisse en mai 2023 à l'intention des parties prenantes du programme de partenariat triangulaire a réuni 28 participants de 19 États membres. Ces activités ont permis au Département de l'appui opérationnel de recenser les lacunes nouvelles ou mal comblées en matière de capacités et d'appui opérationnel, et d'orienter la refonte du programme de façon à améliorer encore la performance des soldats de la paix.

D. La voie à suivre

139. Le Secrétariat continuera de renforcer les partenariats multilatéraux, qui sont essentiels pour permettre à la communauté internationale de faire face aux menaces pesant sur la paix et la sécurité mondiales. Le Département des opérations de paix utilisera les canaux de dialogue et appuiera la coopération pratique dans des domaines définis d'un commun accord, tels que les activités communes d'apprentissage et de formation.

140. Le Secrétariat continuera de promouvoir la coopération Sud-Sud, par exemple pour mener à bien des processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Parmi les initiatives en cours, on peut citer la mise en œuvre d'un mémorandum d'accord entre le Département des opérations de paix et l'Agence pour la réintégration et la normalisation de Colombie. L'accord prévoit des activités telles que la recherche thématique, le renforcement des capacités et la formation, la compilation des enseignements à retenir et des meilleures pratiques, ainsi que la promotion de la coopération Sud-Sud entre l'Agence et le Cameroun, le Nigéria et les Philippines.

141. Il est primordial que les partenariats noués avec ou entre les États Membres s'inscrivent dans la durée, non seulement pour garantir l'efficacité et la durabilité des opérations de maintien de la paix, mais aussi pour permettre à tous les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police d'atteindre ou de dépasser systématiquement les normes de l'ONU en matière de performance, de sûreté et de sécurité, indépendamment de la relève des agents et des unités.

142. Il est essentiel que le Conseil de sécurité appuie pleinement et systématiquement chaque mission tout au long de son cycle de vie, notamment en dialoguant en permanence avec les parties au conflit concernées et le gouvernement hôte. Lorsqu'elles font face à des restrictions et violations systématiques des accords sur le statut des forces, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont besoin de l'appui uni et résolu des États Membres pour inciter le gouvernement hôte à lever les restrictions et à respecter les accords. Le Département des opérations de paix renforce l'action menée pour enregistrer et suivre systématiquement les violations des accords sur le statut des forces, conformément aux demandes du Conseil de sécurité et du Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

X. Conduite du personnel de maintien de la paix et des opérations de maintien de la paix

A. Conduite du personnel de maintien de la paix

1. Déontologie et discipline

143. Le Secrétariat et les États Membres continuent de coopérer pour prévenir les fautes du personnel, appliquer des mesures pour faire respecter les règles de conduite et soutenir et aider les victimes d'actes répréhensibles.

144. Afin de sélectionner du personnel qui respecte les normes de conduite les plus strictes, le Secrétariat utilise son système de suivi de la gestion des dossiers pour vérifier qu'aucun candidat n'a commis de faute par le passé. En outre, les informations sur les allégations fondées d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de harcèlement sexuel sont saisies dans la base de données Clear Check pour permettre la vérification par toutes les entités du système des Nations Unies, y compris le Secrétariat, dans le cadre de leurs propres procédures de recrutement.

145. Le Secrétariat continue également d'informer les membres de son personnel au sujet des Normes de conduite des Nations Unies, leurs obligations de signalement et leur droit à la protection contre les représailles, notamment en organisant des formations et des activités de sensibilisation. Des initiatives sont en cours pour comprendre plus précisément les questions liées au harcèlement sexuel qui touchent le personnel en tenue, notamment grâce au dialogue avec les États Membres. Deux programmes de formation des formateurs ont été organisés à l'intention du personnel des États Membres appelé à exercer les fonctions d'enquêteur national et de formateur national, avec l'appui de l'Organisation, selon les besoins.

146. L'action efficace face aux comportements répréhensibles repose sur l'analyse intégrée de la situation, l'identification des risques et les mesures d'atténuation. C'est pourquoi le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité s'emploie à réviser ses outils de gestion des risques de faute professionnelle et d'exploitation et atteintes sexuelles, qui sont utilisés par les opérations de maintien de la paix, afin de garantir l'application d'une approche intégrée, notamment en créant des inventaires des risques et des plans de travail ciblés pour des zones de déploiement spécifiques, ainsi qu'en renforçant l'utilisation des données pour mieux comprendre les tendances et éclairer la prise de décisions. Le Secrétariat s'emploie par ailleurs à renforcer sa coordination interne pour mieux gérer les risques de faute dans le cadre de la performance, y compris lorsqu'il prend des décisions sur de possibles déploiements futurs.

147. Quatre-vingt-seize allégations d'exploitation et atteintes sexuelles ont été signalées dans les missions de maintien de la paix pendant la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, soit une augmentation de 60 % par rapport à la période

précédente (60 allégations). Cette hausse résulte probablement de plusieurs facteurs, y compris le signalement par des victimes de faits survenus plusieurs années plus tôt. Cependant, pendant la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, la proportion d'allégations qui concernaient des faits survenus avant le 1^{er} janvier 2021 a augmenté pour atteindre 70 % (67 allégations). Sur la même période, il a été fait état de 602 allégations d'autres types de faute, soit 22 % de plus que pendant la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022⁵.

148. En octobre 2022, le fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles a mené à bien son premier appel annuel à propositions concernant la prestation de services de soutien et d'assistance aux victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies. De nouveaux projets financés par ce fonds seront lancés au cours des prochains mois. Depuis sa création, le fonds d'affectation spéciale a reçu des contributions d'un montant total d'environ 4,8 millions de dollars (y compris les contributions volontaires des États Membres et les fonds retenus à la suite d'allégations fondées d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies).

2. Procédure d'approbation des futurs membres du personnel

149. Les États Membres sont responsables de la préparation au déploiement de leur personnel et de leurs unités en vue de leur affectation aux opérations de maintien de la paix, y compris en ce qui concerne la vérification des antécédents en matière de respect des droits humains, la conformité aux normes des Nations Unies et la formation. Le Département des opérations de paix aide les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police à comprendre les critères minimaux à remplir et les normes à respecter pour devenir soldat de la paix. Les informations à ce sujet sont communiquées aux pays en question dans le cadre de la politique relative à la vérification et à l'amélioration de la préparation opérationnelle. En outre, au titre du processus de certification, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police doivent déclarer par écrit qu'ils ont dispensé la formation requise selon les normes applicables et que les candidats désignés pour être déployés n'ont pas été condamnés pour une infraction pénale ou disciplinaire ou pour des violations du droit international des droits humains ou du droit international humanitaire et qu'ils ne font pas l'objet d'enquêtes ni de poursuites pour de telles infractions ou violations. Les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sont également tenus de certifier qu'aucun de leurs candidats n'a été impliqué dans une faute grave lors d'une précédente affectation au service des Nations Unies, notamment des actes d'exploitation ou d'atteinte sexuelle, ni rapatrié pour des raisons disciplinaires ou interdit de participation à des opérations de paix actuelles ou futures en rapport avec une faute professionnelle, notamment des actes d'exploitation ou d'atteinte sexuelle. Le Département des opérations de paix s'assure que les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police lui soumettent les certificats obligatoires pour leurs unités au moins un mois avant une relève ou un nouveau déploiement. Le certificat est une condition *sine qua non* pour les déploiements dans les opérations de paix.

⁵ On trouvera sur le site Web consacré à la déontologie et à la discipline dans les missions de maintien de la paix des informations à jour sur tous les types de faute (<https://conduct.unmissions.org/fr>).

B. Conduite des opérations de maintien de la paix

1. Gestion de l'environnement

150. La période 2022/23 a marqué la sixième année de mise en œuvre de la stratégie environnementale pour les opérations de paix, qui favorise les pratiques respectueuses de l'environnement dans les opérations de paix.

151. Les travaux visant à renforcer le suivi des résultats et des risques ainsi que l'application du principe de responsabilité se poursuivent. Ainsi, chaque année sont publiées des fiches d'évaluation environnementale qui dressent un bilan détaillé des progrès accomplis par les missions, notamment en ce qui concerne le recours à des ressources renouvelables, l'utilisation rationnelle de l'énergie et de l'eau, la gestion responsable des déchets et l'action menée pour laisser une empreinte positive. Ces appréciations figurent dans les rapports sur le budget des missions. La tendance générale à l'amélioration se poursuit, la majorité des indicateurs s'inscrivant en hausse tout au long de la période stratégique. L'accent est mis sur l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion de l'énergie, des déchets et des eaux usées. Les missions ont continué de bénéficier d'une assistance technique, à la faveur notamment de la reprise des mesures d'assistance sur place. Au cours de l'exercice 2022/23, des spécialistes de l'environnement ont effectué sept visites sur le terrain d'une durée totale de 102 jours.

152. Pendant la période considérée, une instruction permanente a été mise en vigueur sur l'élaboration de plans de gestion des eaux usées et des lignes directrices ont été élaborées sur les bonnes pratiques environnementales dans le cadre des déploiements temporaires, y compris en ce qui concerne la gestion des déchets et des eaux usées, en vue de leur intégration dans la future politique sur les bases opérationnelles temporaires.

153. Une évaluation des besoins en matière de formation à l'environnement a été réalisée pendant la période considérée dans la perspective du déploiement de systèmes d'énergie renouvelable par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Des vidéos de formation en ligne ont été élaborées et mises à la disposition du personnel sur le portail Knowledge Gateway, tout comme le recueil annuel des bonnes pratiques des missions en matière de gestion de l'environnement. Des réunions de travail virtuelles intermissions sont régulièrement organisées pour faciliter l'échange d'informations et de bonnes pratiques. En outre, le module de sensibilisation aux questions environnementales destiné aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, qui avait été élaboré en 2021 grâce à une collaboration dans le cadre du programme de partenariat triangulaire, a été traduit dans 13 langues et mis en ligne dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix.

154. À la suite de l'adoption par le Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents d'un mécanisme simplifié de remboursement des systèmes d'énergie renouvelable, plusieurs pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ont entrepris, avec l'appui technique de l'ONU, d'examiner la possibilité de déployer des systèmes photovoltaïques dans les missions de maintien de la paix, dans le cadre d'une configuration hybride reposant également sur les groupes électrogènes diesel déjà en place. Des systèmes photovoltaïques ont été déployés à titre pilote par deux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, et d'autres pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police devraient déployer des systèmes de ce type à plus grande échelle au cours de la période à venir.

155. La mise en œuvre de la stratégie environnementale pour les opérations de paix (2017-2023) est en cours d'examen. Comme suite à la demande faite par l'Assemblée générale de poursuivre les efforts de gestion de l'environnement dans les missions, le

Département de l'appui opérationnel met la dernière main à un projet de plan concernant la voie à suivre jusqu'en 2030, en s'appuyant sur les résultats des consultations préliminaires tenues avec les missions et le Groupe des Amis pour la gestion de l'environnement dans les missions. Ce plan s'articule autour de trois thèmes : responsabilité, ambition et impact. Il y est prévu de poursuivre l'action menée dans les cinq piliers opérationnels que sont l'énergie, les déchets solides, l'eau et les eaux usées, les systèmes de gestion environnementale et l'impact général et de définir des objectifs au niveau de chaque mission dans des domaines convenus avec les États Membres par l'intermédiaire des organes budgétaires de l'Assemblée générale. Les consultations avec l'ensemble des Membres de l'ONU se poursuivront afin d'achever l'élaboration du plan d'ici à la fin de 2023.

2. Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes

156. L'ONU a continué de mettre en œuvre la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, en travaillant avec les forces de sécurité ne relevant pas de l'Organisation de façon à influencer sur leur comportement, leur culture et leur gestion, l'objectif étant de promouvoir et de protéger les droits humains des populations des pays où sont déployées des opérations de maintien de la paix. Elle utilise également cette politique pour recenser et gérer les risques liés au fait d'appuyer des forces de sécurité non onusiennes et pour dialoguer avec les forces de sécurité nationales dans des pays à l'environnement politique et opérationnel complexe, ce qui lui permet d'assurer un appui et de prévenir des violations graves. Par exemple, la MINUSS a mis au point un outil en ligne pour suivre l'état d'application des mesures d'atténuation élaborées dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, afin d'adapter l'appui apporté et d'éclairer la planification de l'action à mener au titre de la politique. La MINUSCA continue de sensibiliser les parties prenantes au droit international humanitaire, aux droits humains et au droit des réfugiés, tandis que la MINUSMA utilise la politique pour orienter son action de réduction des effectifs, de retrait et de liquidation. Compte tenu de la présence de plus en plus forte de forces de sécurité régionales ou bilatérales dans certains pays et de la possibilité que des opérations de maintien de la paix des Nations Unies leur apportent un appui, comme en République démocratique du Congo, il est essentiel que les États Membres continuent d'apporter leur appui à la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. Il importe également qu'ils soutiennent l'application de la politique pendant les phases de transition des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, afin de préserver et de poursuivre les progrès accomplis par ces opérations.

3. Placer les droits et la dignité des victimes au premier plan

157. L'ensemble de l'Organisation a fait des progrès pour placer les victimes au premier plan de l'action qu'elle mène pour prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a mis en application la politique concernant l'intégration dans cette action d'une approche fondée sur les droits humains. Il a également fourni des orientations aux opérations de maintien de la paix pour qu'elles cherchent à renforcer la responsabilité des États Membres en enquêtant sur les allégations et en amenant les auteurs à répondre de leurs actes, tout en respectant la sécurité des victimes et la confidentialité.

158. La Défenseuse des droits des victimes a poursuivi sa collaboration avec le Département des opérations de paix, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, le Comité permanent interorganisations et le Bureau de la coordination des activités de développement afin d'élaborer des politiques et des

services qui placent les victimes au centre de l'action menée pour prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

159. Grâce au déploiement à titre permanent de spécialistes hors classe des droits des victimes à la MINUSCA, à la MONUSCO et à la MINUSS, les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont continué de bénéficier d'une assistance en matière médicale, psychosociale et juridique et dans d'autres domaines, ainsi que d'un appui au règlement des demandes de reconnaissance de paternité et de pension alimentaire. Le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes coopère avec le Département des opérations de paix et le Bureau de la coordination des activités de développement pour agir en faveur du droit des victimes au soutien et à l'assistance pendant les périodes de transition de la MINUSMA et de la MONUSCO. Il est essentiel que des mesures soient prises contre l'exploitation et les atteintes sexuelles pendant ces transitions, conformément à la politique du Secrétaire général qui consiste à donner la priorité aux droits et à la dignité des victimes, même après le retrait des missions. Il faut maintenir et renforcer l'aide apportée aux victimes déjà identifiées et à celles qui pourraient se manifester pendant et après le retrait des missions, ainsi qu'aux enfants nés d'actes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles.

160. La Défenseuse des droits des victimes et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité ont également continué de s'occuper du règlement des demandes de reconnaissance de paternité non traitées avec les États Membres qui fournissent du personnel en tenue aux opérations de paix, dont certains ont adopté des mesures telles que la réalisation de tests ADN sur les membres du personnel susceptibles d'avoir engendré des enfants à la suite d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

161. Le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes continue de travailler avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour apporter une assistance et un soutien adéquats aux victimes d'actes commis par des forces non onusiennes agissant sous mandat du Conseil de sécurité. Il a également conçu un module de formation, qui vise à faire comprendre de façon claire et concrète à l'ensemble du personnel des Nations Unies et du personnel apparenté l'approche fondée sur les droits des victimes et les mesures à prendre pour donner la priorité à la victime, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le secrétariat de l'équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination chargée de la question de la lutte contre le harcèlement sexuel.

162. L'équipe spéciale de haut niveau du Secrétariat chargée de traiter les demandes de reconnaissance de paternité et de pension alimentaire qui concernent le personnel des opérations de paix des Nations Unies poursuit ses travaux pour élaborer un cadre d'action pour la facilitation et le règlement des demandes et le dialogue avec les États Membres. Le Secrétariat se réjouit à la perspective de continuer de collaborer avec les États Membres pour renforcer l'action collective dans ce domaine, y compris pour régler les demandes de reconnaissance de paternité en attente de traitement.

C. La voie à suivre

163. Le Secrétariat continuera de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour donner suite aux allégations de fautes de toute nature, qu'il s'agisse ou non d'actes commis récemment. Pour l'Organisation, il reste fondamental de mettre fin à l'impunité pour toutes les formes de faute, en prenant au besoin des mesures telles que le rapatriement d'unités. La coopération avec les États Membres demeure indispensable en ce qui concerne la déontologie et la discipline du personnel en tenue, qu'il s'agisse de prévenir les fautes, d'amener les responsables à répondre de leurs

actes ou d'offrir des voies de recours aux victimes. En ce qui concerne l'empreinte écologique du maintien de la paix, le Secrétariat se félicite à la perspective d'établir la version définitive du plan concernant la voie à suivre en consultation avec l'ensemble des Membres de l'Organisation et conformément aux mandats énoncés par l'Assemblée générale.

XI. Observations

164. Pendant la période considérée, les soldats de la paix des Nations Unies ont continué de s'acquitter de leurs mandats et notamment de leurs tâches essentielles consistant à protéger les civils de la violence et des exactions, à préserver les cessez-le-feu, à rétablir la confiance, à contribuer à la recherche de solutions politiques aux conflits et à créer les conditions nécessaires au règlement durable des conflits et au rétablissement de l'autorité constitutionnelle. Dans un contexte marqué par la fragmentation géopolitique et la complexité des environnements opérationnels, le maintien de la paix représente à la fois une manifestation très visible de l'ONU en tant qu'organisation de terrain et une force fédératrice, signe d'un multilatéralisme efficace capable de contribuer à la paix et à la sécurité.

165. Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble du personnel de maintien de la paix, dont le courage, la résilience et le dévouement ont permis à l'ONU de poursuivre son action en faveur de la paix et de la sécurité dans des conditions de sécurité de plus en plus complexes. Nous devons honorer la mémoire des soldats et soldates de la paix qui ont fait le sacrifice ultime ou subi des blessures graves au service de la paix. Il reste de la plus haute importance que toutes les parties prenantes répondent collectivement de la sûreté, de la sécurité et du bien-être de nos soldats.

166. Depuis son lancement en mars 2018, l'initiative Action pour le maintien de la paix a contribué à accroître l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et de remédier aux principaux problèmes auxquels elles se heurtent, grâce aux efforts importants de tous les partenaires. L'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, qui a été lancée en 2021, a aidé à mieux focaliser les efforts sur les priorités systémiques et les thèmes transversaux qui ont un effet multiplicateur sur la performance globale. Le Secrétariat utilise l'outil de suivi de cette initiative pour favoriser les progrès et en rendre compte.

167. Le succès du maintien de la paix dépend en fin de compte de la mobilisation ininterrompue de toutes les parties prenantes dans les domaines stratégique, politique et opérationnel. J'appelle en particulier le Conseil de sécurité à appuyer unanimement l'action que nous menons en faveur du règlement pacifique des conflits, sans quoi ces objectifs seront difficiles à atteindre. J'appelle également tous les États Membres à nous renouveler leur appui pour que nous puissions continuer de faire progresser la réforme du maintien de la paix, de sorte que les opérations de maintien de la paix continuent de devenir plus polyvalentes, plus adaptables et plus efficaces. La Conférence ministérielle sur le maintien de la paix de 2023, qui se tiendra à Accra, sera l'occasion pour les États Membres de renforcer leur engagement en faveur du maintien de la paix en exprimant leur soutien politique et en annonçant de nouvelles contributions, sur la base des priorités de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, afin de combler les principaux besoins et lacunes en matière de capacités.

168. Je tiens à souligner que le maintien de la paix est et reste fondamentalement un instrument politique. Pour qu'il soit efficace, il doit recevoir de la part des États Membres un appui politique solide et cohérent reposant sur des mandats clairement définis et dotés de ressources adéquates, ainsi que sur la coopération constructive des États hôtes et la volonté sincère des parties de rechercher la paix. Je remercie le Comité spécial des opérations de maintien de la paix pour le rôle crucial qu'il joue en

promouvant le renforcement continu de toutes les dimensions du maintien de la paix des Nations Unies, notamment en continuant d'articuler ses délibérations autour des thèmes de l'initiative Action pour le maintien de la paix.

169. Compte tenu des profondes difficultés opérationnelles que rencontrent aujourd'hui certaines opérations de maintien de la paix, je réitère l'appel que j'ai lancé au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, dans ma note d'orientation sur le Nouvel Agenda pour la paix, pour qu'ils entament une vaste réflexion sur les limites des opérations de maintien de la paix et sur l'avenir de ces opérations, en tenant compte de leurs avantages comparatifs et de leurs réalisations, ainsi que de leurs limites d'ordre doctrinal ou opérationnel.
